



Rapport d'initiative citoyenne du Conseil consultatif citoyen n°2

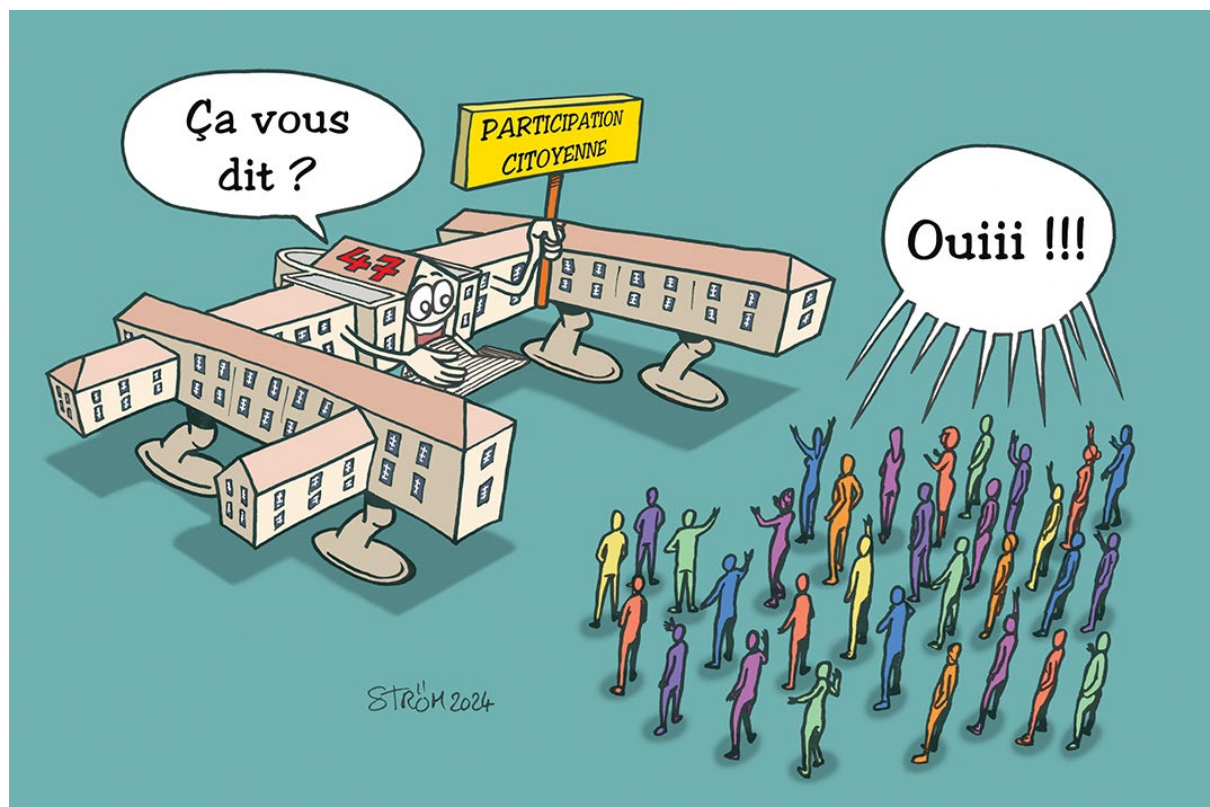
Réalisé à partir du travail des cinq groupes constitués en son sein

Confronter les points de vue, échanger des idées, effectuer des propositions,
nourrir les réflexions, tels sont les objectifs du Conseil consultatif citoyen
du Département de Lot-et-Garonne

**Ce rapport a été validé par ses membres lors de la session plénière du 12 septembre 2024
et remis le 19 octobre 2024 à madame la Présidente du Conseil départemental.**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LES MOBILITES ACTIVES	5
LES AIDANTS.....	17
LE BENEVOLAT ET LE MILIEU ASSOCIATIF	29
LE TOURISME	35
L'EAU	39
CONCLUSION	46



INTRODUCTION

Le Conseil consultatif citoyen a été créé pour répondre à la volonté du Département de Lot-et-Garonne de devenir un Département « d'initiatives citoyennes ». Son rôle est consultatif. Il donne son avis sur les différents dossiers qui lui sont soumis par la Présidente du Département, formule des propositions sur des projets en lien avec les compétences de la collectivité et étudie les projets déposés dans le cadre du Budget participatif citoyen et du Droit d'initiative citoyenne. En tant que commission extra-départementale, il a une fonction consultative et non décisionnaire. Il peut aussi s'autosaisir de sujets qui tiennent à cœur de ses membres.

Ainsi, le premier Conseil consultatif citoyen a été installé en septembre 2019 et le second, actuellement constitué, a été installé en novembre 2021.

Le Conseil consultatif citoyen est composé de 50 membres, 42 citoyens représentant les 21 cantons du département (21 femmes et 21 hommes tirés au sort, parmi les volontaires s'étant inscrits) et 8 élus départementaux désignés par l'Assemblée départementale.

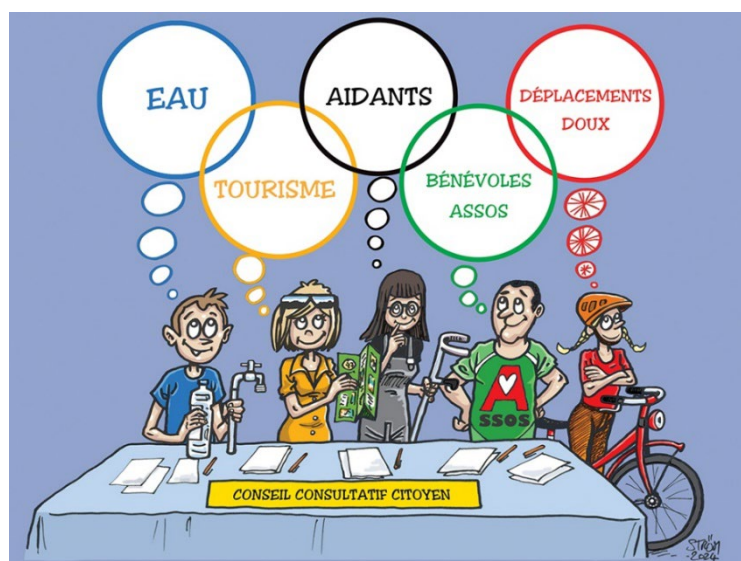
Durant l'été 2023, une réflexion a été engagée concernant l'absence d'adhésion des membres du CCC2 lors de leurs participations aux débats engagés. Le bureau du CCC2 a donc décidé de proposer à la Présidente du Conseil départemental et aux membres du CCC2, une nouvelle organisation avec la possibilité ouverte de définir des axes de réflexion à travailler et approfondir, avec l'instauration de groupes de travail composés de membres du CCC2 volontaires.

Ainsi, cinq groupes de travail ont été constitués autour de cinq thématiques, pour lesquelles les membres du CCC ont exprimé une certaine sensibilité, à savoir :

- les mobilités actives
- le tourisme
- les aidants
- l'eau
- le bénévolat et la vie associative

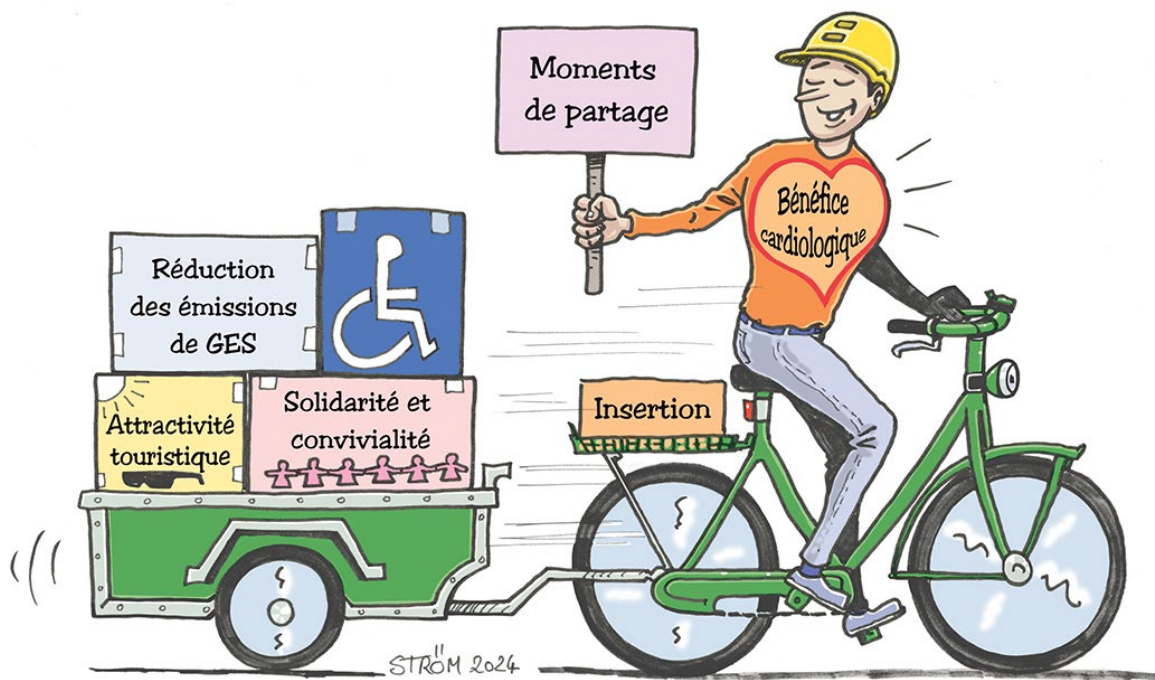
Ces groupes de travail, animés par un ou deux membres du bureau et constitués d'une dizaine de membres, se sont réunis de novembre 2023 à août 2024, afin de débattre autour de leurs thématiques, d'aborder les problématiques rencontrées et les attentes des citoyens, afin d'enrichir leurs réflexions et de permettre ainsi, l'élaboration de propositions cohérentes à transmettre à la Présidente du Conseil départemental.

C'est sur cette base que les membres du bureau ont ensuite rédigé le présent rapport comportant la synthèse des différents travaux de restitution présentés par les cinq groupes de travail.



LES MOBILITES ACTIVES

Les bénéfices du vélo



LES MOBILITÉS ACTIVES DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES DE LOT-ET-GARONNE

Afin de ne pas refaire un “rapport sur les mobilités douces bis”, tel que nous l’avions remis à la Présidente du Conseil départemental le 4 novembre 2022, nous avons choisi de nous focaliser sur les **mobilités actives** et particulièrement sur la pratique du vélo dans le quotidien des Lot-et-Garonnais, ainsi que sur les moyens de développer sa pratique dans nos villes et nos campagnes.

Le fait que le thème des mobilités douces ait à nouveau retenu l’attention des membres du CCC2 montre à quel point la transition vers des mobilités moins polluantes est une préoccupation pour les habitants de notre département. En effet, la pratique du vélo sur les trajets courts de moins de 6 km, s’avère une des solutions les plus efficaces pour décarboner nos villes.

Enfin, lorsqu’on parle du vélo, on inclut bien évidemment les modes de mobilité pour personnes en situation de handicap.

Quant aux trottinettes, qui ont la préférence de nombreux jeunes dans les villes de Lot-et-Garonne, elles sont perçues comme dangereuses et mériteraient d’être soumises à des réglementations plus claires.

La thématique sera abordée sous les angles suivants : état des lieux et éducation aux usages des mobilités douces, et donc du nécessaire partage de la route entre les différents usagers. A la fin de ce rapport, nous établissons des préconisations qui visent à faire du Lot-et- Garonne un département de plus en plus cyclable, dans la mouvance d’une transition inéluctable et à l’image de nombreuses régions et villes françaises (Grenoble, Strasbourg, La Rochelle, Nantes, etc.), qui peuvent nous inspirer pour réaliser cette révolution dans les modes de déplacements quotidiens.

L’atelier était constitué de 5 membres :

Mmes Nicole Morell-Bosc, Marie-Line Popineau-Vialettes, et MM. Jean-Paul Foucault, Mavel De Keating et Sébastien Sergenton.

I - UN CONTEXTE FAVORABLE À UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ

Lors de nos déplacements quotidiens dans nos quartiers ou aux alentours de nos villes et villages, nous avons remarqué que le nombre de cyclistes a certes un peu augmenté, particulièrement depuis la crise du Covid-19, mais que la part modale des vélos comme moyen de déplacement, demeure modeste dans nos territoires. Il est évident que notre département est resté à l’ère de l’automobile et que l’usage du vélo n’est pas encore intégré aux pratiques quotidiennes des Lot-et-Garonnais. Il n’est qu’à observer la circulation aux heures de pointe sur le Pont de pierre à Agen qui traverse le fleuve Garonne par exemple : plus de 8 voitures sur 10 ne sont occupées que par une seule personne, c’est ce que l’on appelle « l’autosolisme », contre lequel nous devons lutter en changeant nos habitudes. Lorsqu’on interroge notre entourage, la principale raison qui explique le refus d’adopter la petite reine est le manque de voies sécurisées, ainsi que la peur d’avoir un accident.

1. Les lois et leurs déclinaisons locales

Au niveau national, le Plan Vélos et mobilités actives a pour objectif de multiplier par trois l’usage du vélo en France. Une série de lois participe également à la répartition des responsabilités et à l’intégration du vélo comme outil de mobilité conforme aux objectifs environnementaux :

- la loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI) – 1982 ;
- la loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) – 1996 ;
- la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) – 2000 ;
- la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) – 2014 ;
- la loi de Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) – 2015 ;
- la loi sur la Transition énergétique (LTECV) – 2015 ;
- la loi d'Orientation des mobilités (LOM) – 2019.

Le premier comité interministériel Vélo et marche s'est tenu le 5 mai 2023, sous l'égide de la Première ministre Elisabeth Borne, pour mettre en place une véritable culture du vélo. L'État va investir deux milliards d'euros d'ici 2027 pour les infrastructures, la sécurité et la formation à la pratique du vélo.

À chaque niveau, s'organise également des compétences distinctes :

- au niveau régional, les compétences « vélo » de la Région Nouvelle-Aquitaine sont :
 - le transport (TER - trains et cars) ;
 - les places pour le vélo dans le train, dans les bus ;
 - les places de stationnement dans les gares routières et SNCF ;
 - le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) concerne le vélo.
- au niveau départemental, le Conseil départemental s'occupe de :
 - l'enseignement secondaire et supérieur ;
 - la voirie départementale ;
 - la construction, entretien et équipement des collèges ;
 - le tourisme (les voies douces).

Obligations, lenteurs et réticences

- ✓ L'association « Villeneuvois à Vélo » a réussi à obtenir des porte-vélos sur la ligne d'autocars Agen-Villeneuve, après un recours auprès du Conseil régional. Chaque autocar peut ainsi porter 4 vélos à l'arrière, permettant aux voyageurs de combiner plusieurs moyens de mobilités douces.
- ✓ Dans le cadre du PDASR (Plan départemental d'action et de sécurité routière), l'État soutient les actions de sensibilisation en faveur de la sécurité routière.
- ✓ Les stationnements sécurisés des vélos dans les gares ne sont pas en nombre suffisant (sauf à Marmande : parc de stationnement sécurisé triplé dans toute l'agglomération et surtout près de la gare).
- ✓ Les collégiens et les personnels des établissements scolaires se déplacent rarement à vélo faute d'aménagements, mais aussi de stationnements pour vélos à l'intérieur des établissements. Le déploiement d'un parc de stationnement sécurisé est un élément essentiel dans le développement du vélo du quotidien.
- ✓ En dehors des voies rapides, il y a obligation de réaliser des aménagements cyclables lors des rénovations. Ces nouveaux aménagements présentent trop souvent des dangers car ils commencent et s'arrêtent brusquement et ne sont généralement pas balisés.
- ✓ Les touristes qui empruntent la voie verte le long du canal sont souvent perdus s'ils veulent la quitter. Ainsi, le nouveau pont de Camélat est pourvu d'une large piste cyclable partagée avec les piétons, mais les cyclistes qui veulent rejoindre Agen, au bout du pont, sont obligés d'emprunter la route départementale qui n'est pas équipée de pistes cyclables.

2. Le programme national « Savoir Rouler à vélo » dans les écoles primaires

Alors que la pratique du vélo par les enfants est devenue faible, la loi d'orientation des mobilités publiée au journal officiel le 26 décembre 2023, prévoit une disposition qui vise à permettre à chaque élève de maîtriser à son entrée au collège, la pratique autonome et sécurisée du vélo dans l'espace public et d'acquérir la compétence « d'adapter ses déplacements à des environnements variés ».

Le vélo a un vrai rôle à jouer contre la sédentarité des jeunes. Les études ont établi que le manque d'activité physique a des conséquences néfastes sur la santé des enfants et adolescents. Or, on remarque que la plupart d'entre eux sont conduits en voiture devant leurs établissements scolaires, alors qu'il est reconnu qu'à partir d'un quart d'heure de marche ou de vélo, les capacités cognitives sont améliorées. La raison principale invoquée par les familles est là aussi la peur des accidents due au sentiment d'insécurité.

Qu'en est-il du "Savoir Rouler" en Lot-et-Garonne ?

Pour le savoir, nous avons rencontré Clare Haig, monitrice cycliste à Cycle Sud-Ouest à Buzet. Clare intervient dans les écoles primaires de Lot-et-Garonne qui en font la demande. En tant que monitrice cycliste, elle est apte à délivrer le certificat de validation des trois blocs du savoir rouler à vélo (savoir pédaler/savoir circuler/savoir rouler à vélo) qui rend les enfants de CM2 capables d'aller au collège à vélo. À l'issue de cette formation de 13 heures, les enfants sont capables de maîtriser la conduite à vélo en sécurité sur un vélo correctement équipé et de circuler en respectant le code de la route, en tenant compte des autres cyclistes ou piétons, non seulement sur voies cyclables sécurisées, mais aussi au milieu de la circulation sur les routes. Clare regrette de n'être intervenue que dans 6 classes du département depuis le début de l'année 2024, malgré les nombreux courriers envoyés aux écoles et aux mairies.

D'après elle, les enseignants hésitent à rentrer dans le dispositif « savoir rouler » pour deux raisons :

- ✓ le coût qui s'élève à 1 000 euros par classe. Pourtant ce prix englobe le prêt de vélos aux enfants qui n'en ont pas, ainsi que le prêt de casques et autres équipements obligatoires, pour 5 séances de 2 heures de formation, ainsi qu'une sortie d'une demi-journée. La moitié de cette somme (500 euros) est financée par les collectivités publiques (les communes) ;
- ✓ l'absence de "culture vélo" au sein des familles et même dans le milieu enseignant. La plupart d'entre eux considère le vélo comme étant un sport de quelques passionnés et n'ont pas l'habitude ancrée depuis la tendre enfance, d'utiliser le vélo en tant que moyen de transport quotidien. Le problème du manque de sécurité sur les routes explique aussi le fait que les parents n'encouragent pas les déplacements à vélo qui sont jugés trop dangereux. L'inscription dans le dispositif relève donc de la volonté de quelques professeurs des écoles déjà acquis à la cause du vélo.

Clare a cependant souligné quelques initiatives intéressantes qui montrent que la dynamique vélo est en train de bouger dans nos territoires :

- ✓ au Boulot à Vélo : la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a lancé jeudi 4 mai à Damazan, son service de location de vélos à assistance électrique (VAE) destiné aux actifs (salariés et demandeurs d'emploi) pour faciliter la mobilité sur le territoire. Ce dispositif a rencontré un grand succès ;
- ✓ Génération Vélo : c'est un programme de financement éligible aux Certificats d'économies d'énergie (CEE) porté par SOFUB et la FUB. Il permet d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et participe ainsi à faire émerger une génération vélo. Génération Vélo s'adresse prioritairement aux collectivités, qui peuvent en

bénéficier jusqu'au 31 décembre 2024. Il s'appuie sur un réseau de 16 animateurs régionaux et les partenaires du Savoir Rouler à Vélo sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer ;

- ✓ le développement des voies vertes et voies partagées, notamment la voie Verte de Nérac à Buzet.

Le programme Savoir Rouler à Vélo a été récemment soutenu dans l'Agglomération d'Agen, où se concentre la presque totalité des structures proposant des moniteurs. D'autres acteurs interviennent (SUA cyclisme¹, Prévention Routière, etc.). Le CDSA 47² intervient dans les Instituts médico-éducatifs (IME) et Instituts médico-professionnels (IMPRO).

3. Les aménagements

Pour différencier les aménagements, il suffit pour le cycliste de se poser quelques questions :

- Suis-je sur une voie exclusivement à mon usage ?
- Si oui, je suis sur une piste séparée physiquement des véhicules motorisés.
- Sinon, et c'est la plupart du temps, je suis sur une bande cyclable définie par un trait de peinture sur la chaussée ou sur un trottoir partagé avec les piétons.

➤ Les voies vertes

Le Lot-et-Garonne a récemment mis en place des voies vertes, certaines sont partagées avec les autos avec limitation de vitesse, d'autres sont exclusivement réservées aux vélos et piétons : Villeneuve - Casseneuil / Villeneuve - Le Temple / Marmande - Casteljaloux / La Vallée du Lot à Vélo qui permet de rejoindre Casseneuil depuis Aiguillon en passant par la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot.

La voie de Feugarolles à Moncrabeau qui permettra aux habitants de l'emprunter pour leurs besoins quotidiens, sera bientôt terminée.

➤ Les chaudiours (chaussées pour les circulations douces)

Un chaudiour est un espace de partage entre le vélo et la voiture. Il rend cyclables les routes trop étroites pour y aménager une piste. Quand un véhicule motorisé emprunte un chaudiour, il roule sur une voie centrale banalisée, bidirectionnelle et entourée de deux couloirs situés à gauche et à droite, signalés par un marquage au sol. Ces deux axes latéraux, d'une largeur d'1,5 mètre environ, sont quant à eux dédiés aux cyclistes et piétons. Lorsque deux véhicules motorisés se croisent, et en l'absence de cyclistes ou piétons, ils ont l'autorisation de rouler à cheval sur ces voies. Chaque véhicule doit se déporter sur sa voie de droite, pour se repositionner ensuite sur la voie de circulation centrale.



À notre connaissance, il y en a cinq (et bientôt 7) en Lot-et-Garonne :

¹ **SUA cyclisme** : Sporting Union Agen de cyclisme

² **CDSA 47** : Comité départemental de sport adapté de Lot-et-Garonne

1. un à Pujols, route de Saint-Antoine ;
2. un entre Fourques-sur-Garonne et Pont-des-Sables ;
3. trois à Marmande et un en projet ;
4. un projet de chaudière à Villereal.

➤ **Les réductions de vitesse : les villes en zone 30**

9

La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h dans toute la ville d'Agén depuis mars 2018. Seules quelques voies structurantes restent limitées à 50 km/h.

La zone 30 c'est : plus de sécurité, plus de convivialité et moins de bruit !

Le passage en "Ville 30" s'accompagne d'un meilleur partage de l'espace public avec davantage d'espace pour les trottoirs et les bandes cyclables.

Dans les lotissements, de nombreuses routes sont également limitées à 30 km/heure, rendant la circulation et le partage entre usagers plus sûrs. Cette réduction de vitesse s'accompagne de la généralisation du double sens cyclable.

4. Le code de la route

Sur la route, tous les usagers sont soumis au code de la route.

En réunion plénière, nous avons rappelé la signification de quelques panneaux trop souvent méconnus par les automobilistes et par les cyclistes :

- les panneaux piste vélo obligatoire et piste vélo conseillée ;
- les panneaux de type M12 dit "cédez-le-passage cyclistes" positionnés à un feu tricolore et qui donne la possibilité aux cyclistes à un feu de circulation, de franchir le feu rouge après avoir cédé le passage à tous les autres usagers : piétons et véhicules ;
- Le "double sens cyclable" dans certaines rues à sens unique pour les autos : les cyclistes eux, peuvent circuler dans les deux sens. Ces double-sens, autorisant les cyclistes à remonter les sens interdits, peuvent paraître dangereux, mais c'est ce qui fait ralentir les automobilistes et les accidents n'y sont pas plus fréquents qu'ailleurs.

PISTES CYCLABLES



La piste cyclable est obligatoire



La piste cyclable est seulement conseillée



5. Les associations locales en faveur du vélo de déplacement

Les associations cyclo sportives sont nombreuses. Certaines interviennent dans le cadre du programme « Savoir Rouler à Vélo » et/ou proposent des vélo-écoles. La prévention routière intervient aussi dans chaque département.

Les associations listées ci-dessous œuvrent sur le terrain et/ou auprès des décideurs. Nous soulignons en vert les associations rattachées à une fédération.

À notre connaissance seules la FUB³ et l'AF3V⁴ sont représentées en Lot-et-Garonne.

³ FUB : Fédération française des usagers de la bicyclette

⁴ AF3V : Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes

	Territoire d'intervention	Activité principale	Autres activités
Bougeons-nous 47	Marmandais	Auto-école Sociale Récupération et réparation des vélos	Remise en selle Petite mécanique Mobilité
<u>Villeneuvois à Vélo</u>	Villeneuvois	Sensibilisation Plaidoyer Animations	Ateliers auto-réparation
<u>VéLot</u>	Vallée du Lot	Ateliers auto-réparation	Animations
<u>Vélocité en Agenais</u>	Agenais	Sensibilisation Plaidoyer	Animations Ateliers auto-réparation
Les Fées du Sport	Agen	Location vélo	Vélo-école femmes
Le Creuset	Boé	Insertion Mobilité	Mobilité Ateliers auto-réparation
La Sauvegarde	Agen et Département	Social Auto-école sociale	Sensibilisation aux risques routiers

Nous n'avons pas trouvé d'association en Albret.

L'association « Bougeons-nous 47 » située à Marmande, cherche à pallier les difficultés de déplacement et dans l'attente de l'obtention du permis B, l'association propose une mobilité douce. Selon sa présidente, Fatima Figuès, elle mène de nombreuses actions en faveur du vélo :

- ➡ récupération, remise en état, prêt ou don de vélo pour pallier les difficultés de déplacement dans l'attente de l'obtention du permis de conduire ;
- ➡ apprentissage du vélo ;
- ➡ pratique du vélo maman/enfant.

➤ Les entreprises partenaires des associations :

Dans l'Agenais : Cycles Sud-Ouest / Le Café-Vélo/ L'atelier cycle Xavier ;

Dans le Marmandais : l'association « Bougeons-nous 47 » a des contrats d'association avec « Leclerc vélo club de Tonneins », avec le cinéma de Marmande, ainsi qu'avec d'autres lieux emblématiques du Marmandais.

6. Les événements phares

- Mai à vélo : des balades ont été organisées sur nos territoires le 5 mai 2024 avec « Pont, pont, pont » à l'initiative de Vélocité, la grande fête du vélo le 25 mai sous l'égide du Conseil départemental, etc.
- « Cyclistes brillez » au mois de novembre 2024 (interventions auprès des livreurs Uber + auprès des jeunes de la mission locale, etc.).
- La « semaine européenne de la mobilité » du 16 au 22 septembre 2024.

- Les balades : avec les étudiants de Sud Management, Europe à vélo, à vélo vers l'agglomération pour des salariés d'entreprises de l'agglomération d'Estillac, la grande fête du vélo organisée par le Conseil départemental le 25 mai 2024 au domaine de Barolle à Montesquieu.

7. Les stations de dépannage le long des voies vertes

Le long de la voie verte du canal des deux mers ainsi que de la Véloroute de la Baïse, on trouve de plus en plus d'équipements vélos : bornes de réparation et de gonflage, bornes de recharge électrique pour les vélos à assistance électrique (VAE) et les sites labellisés "Accueil Vélo" à Buzet, Sérignac ou Boé par exemple.

II – NOS PRÉCONISATIONS : LEVER LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DU VÉLO

Pour rédiger cette deuxième partie, nous avons auditionné l'association agenaise VéloCité en Agenais, qui œuvre pour promouvoir l'usage du vélo dans l'agglomération d'Agen. La présidente de l'association Martine Puig, a répondu à nos questions et nous avons dès lors identifié 6 préconisations par ordre d'importance.

1. Augmenter la sécurité des cyclistes

Soutenir la création d'infrastructures cyclables et marchables dans tous les territoires du Lot-et-Garonne, est indispensable à la sécurisation et à l'augmentation de la pratique cycliste.

Il faut donc absolument :

- ✓ séparer les voies selon les usages autant que faire se peut ;
- ✓ améliorer le balisage (la signalétique) sur le terrain et dans les applications GPS (géovélo, Kamoot, google map, etc.), éditer des cartes ;
- ✓ assurer les continuités entre les voies cyclables déjà existantes ;
- ✓ poursuivre le développement des voies vertes, des pistes cyclables, des voies partagées et dites "apaisées".

2. Mieux partager la route

Dans nos rues et sur nos routes, afin d'éviter les conflits d'usage entre automobilistes, cyclistes et piétons, au-delà du respect nécessaire du code de la route, la communication courtoise et le respect de règles de bon sens sont essentiels pour un partage harmonieux de l'espace public. Ainsi, donner la priorité aux plus lents et aux plus vulnérables, se respecter mutuellement en indiquant nos intentions contribuent à un climat d'apaisement :

- ✓ Pour l'automobiliste : mettre son clignotant, faire un signe pour laisser passer, ralentir, respecter strictement les limitations de vitesse, s'écarter d'un mètre d'un cycliste lors d'un dépassement, ne pas se garer sur une voie cyclable, laisser le sas cycliste libre à un feu rouge ;
- ✓ Pour le cycliste : tendre la main pour signaler un changement de direction, toujours doubler sur la gauche, faire attention aux angles morts, être visible sur son vélo (gilet fluo et lumières quand il fait sombre) et avoir un vélo révisé et en bon état de marche.

Des campagnes de sensibilisation régulières, nous semblent plus qu'utiles pour amorcer un changement de mentalité et de comportement parmi les usagers de la route.

De plus, il nous semble important d'inclure les piétons lorsque l'on réalise un aménagement cyclable, car ces derniers vont devoir le traverser. Il faut donc améliorer la situation des piétons en même temps

que l'on améliore la situation des vélos.

3. Écouter et soutenir les associations

Les usagers sont les meilleurs ambassadeurs de la cause du vélo. Ils sont les mieux placés pour participer aux décisions concernant les aménagements de voies cyclables. Dans les associations, ils développent une expertise grâce aux fédérations (FUB, AF3V) et sont à même de participer efficacement et de faire des propositions qui répondent aux véritables besoins des cyclistes du quotidien.

- Les associations organisent des ateliers « réparation » qui permettent aux cyclistes d'être autonomes.
- Elles remettent en selle des personnes de tous âges qui n'ont pas de moyen de mobilité.
- Elles organisent des actions de sensibilisation à la sécurité.
- Elles créent du lien social à travers toutes leurs actions et grâce aux balades qu'elles organisent.

Pour bien fonctionner et pour se développer, elles ont besoin du soutien de nos élus, à la fois de soutien financier, mais aussi de reconnaissance à travers un travail de partenariat.

4. Aider les écoles et collèges à s'équiper

Quelques suggestions d'organisations à mettre en place : informer sur les aides existantes, donner des exemples inspirants, proposer des pédibus, des vélo-bus ou des fermetures de rues aux moments de l'entrée ou de la sortie des élèves.

Le programme « Alvéole plus » propose des financements, des actions de conseil et de la formation. Son objectif est d'accompagner le déploiement de places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos. A notre connaissance, ce programme n'a pas encore été sollicité en Lot-et-Garonne. Pourtant, l'expérience du collège de l'Estey en Gironde pourrait inspirer notre département. Près de 80 % des élèves choisissent le vélo comme moyen de transport pour se rendre à ce collège, un phénomène quasiment sans équivalent en France. À leur arrivée, les élèves trouvent un vaste parking à vélos disposant de 500 places (pour 509 élèves accueillis), où ils peuvent garer leur monture en toute sécurité. Le parking fait le plein tous les jours, et quelle que soit la météo.

Depuis 2016, avec le lancement du Plan départemental de déplacements à vélo, la Gironde s'est fixée comme objectif de promouvoir l'usage quotidien du vélo, ciblant en particulier les collégiens grâce à un programme pédagogique qui développe le "Savoir Rouler à Vélo" à destination des élèves de 6^e, et avec le soutien de l'association "Génération Vélo".

5. Penser multimodalité

La création de parkings relais plus nombreux, permettrait de laisser sa voiture à l'entrée des villes et de terminer son trajet en bicyclette pour se rendre sur son lieu de travail ou faire des courses.

Les gares doivent impérativement être équipées de box à vélos sécurisés pour les voyageurs qui laissent leurs véhicules à la gare, et de places d'abris vélos qui permettent d'attacher son vélo efficacement.

Le plan vélo prévoit le déploiement de parcs de stationnement pour les cycles. Or, dans les gares, les établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les lieux commerçants, ils sont insuffisants dans nos territoires. Ceci ne favorise pas le report modal.

Mettre son vélo dans le train n'est pas facile de nos jours, étant donné le peu de places disponibles dans les wagons. Il faut accroître le nombre de places disponibles, et également uniformiser le système

de transport de vélos dans les trains au niveau national, car aujourd'hui on note que chaque région a sa propre règle (réservation nécessaire ou non, service payant ou non).

Il faut également généraliser les porte-vélos sur les bus, sur le modèle de la ligne Agen-Villeneuve-sur-Lot.

L'instauration d'un système de bons ou tickets vélo, qui servirait soit à apprendre à réparer et entretenir son vélo, soit à en acheter un ou bien à faire un séjour à vélo, serait un bon moyen pour donner envie de faire du vélo, et de le rendre davantage attractif.

Enfin, il faut généraliser la location de vélos à des tarifs accessibles.

6. Inclure les personnes en situation de handicap

Les membres de l'atelier regrettent que peu de personnes à mobilité réduite se promènent en ville ou sur les voies cyclables. Mais actuellement, le coût des engins adaptés rend impossible l'acquisition de modèles performants et explique en partie l'absence d'inclusion en matière de mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et autres handicaps.

Un changement de mentalité est là aussi nécessaire, il n'y a pas assez de sensibilisation au problème de l'isolement que vivent les personnes à mobilité réduite, alors que nous serons tous confrontés un jour aux difficultés de mobilité durant notre grand âge.

Les associations ont un important rôle à jouer en matière d'inclusion, en incluant par exemple, les PMR lors de différents événements et balades organisées, ou en organisant des actions de sensibilisation.

Nous n'avons pas connaissance d'actions qui vont dans ce sens en Lot-et-Garonne, mais nous avons trouvé deux modèles inspirants à La Rochelle et à Toulouse :

✓ Tand'Amis

Le groupe « Tand'amis » est une section de la vélo-école de la ville de La Rochelle, à destination des personnes en situation de handicap. Des partages sont organisés entre personnes valides (les pilotes) et personnes invalides (les copilotes), des moments de pure détente, de convivialité et de découvertes mutuelles au cours de balades en tandem autour de La Rochelle.

Malheureusement à l'heure actuelle, l'association ne peut pas accueillir des personnes en situation de handicap moteur lourd de leurs membres inférieurs, car elle ne possède pas de vélo adapté « handbike » permettant à la personne PMR, de pouvoir participer à faire avancer le tandem en pédalant.



✓ L' Association « A Vélo Sans Âge »

Son antenne de Toulouse a été créée en juillet 2021 et a pour objectif d'acquérir un triporteur et de fonctionner avec un Ehpad, les Petites Sœurs des Pauvres. Trois ans plus tard, l'antenne s'est bien développée ! Aujourd'hui, 3 triporteurs, pilotés par une cinquantaine de bénévoles de tous âges, offrent des balades à des résidents d'Ehpad. Les résidents ont ainsi le plaisir de retrouver les sensations oubliées, le vent dans les cheveux, les caresses du soleil, les bruits de la ville, le gazouillis des oiseaux ! Ils retrouvent la joie de parcourir les rues étroites du centre-ville, de reconnaître les monuments, de traverser les jardins, de longer les bords de la Garonne ou du Canal du Midi !

III - CONCLUSION

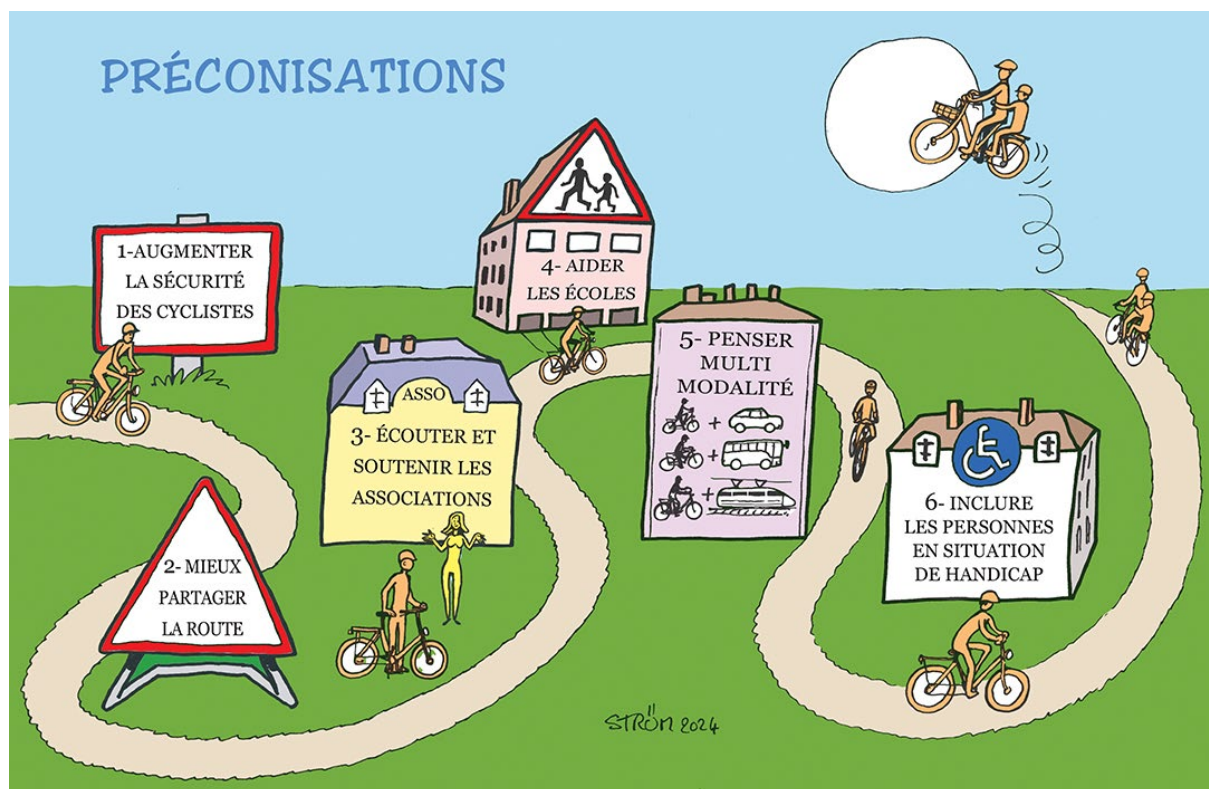
Nous souhaitons rappeler l'intérêt d'agir en faveur des mobilités actives qui ont un impact positif dans des domaines très sensibles tels que :

- la santé des cyclistes (bénéfice cardiologique assuré) ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection de l'environnement ;
- la solidarité et la convivialité des villes et de leurs citoyens ;
- l'attractivité touristique d'un département misant sur le vélo ;
- l'insertion par excellence par les services rendus ;
- un outil simple d'animation pour nos seniors ;
- les moments de partage avec une population le plus souvent ignorée ou avec nos voisins.

Ces 7 arguments qui visent à mieux comprendre et défendre les enjeux de ce dossier, ont été pensés et analysés de façon démocratique au sein de notre groupe de travail. La mise en œuvre de ces pistes de réflexions, ne devrait pas avoir un impact budgétaire trop lourd, à l'inverse d'autres sujets.

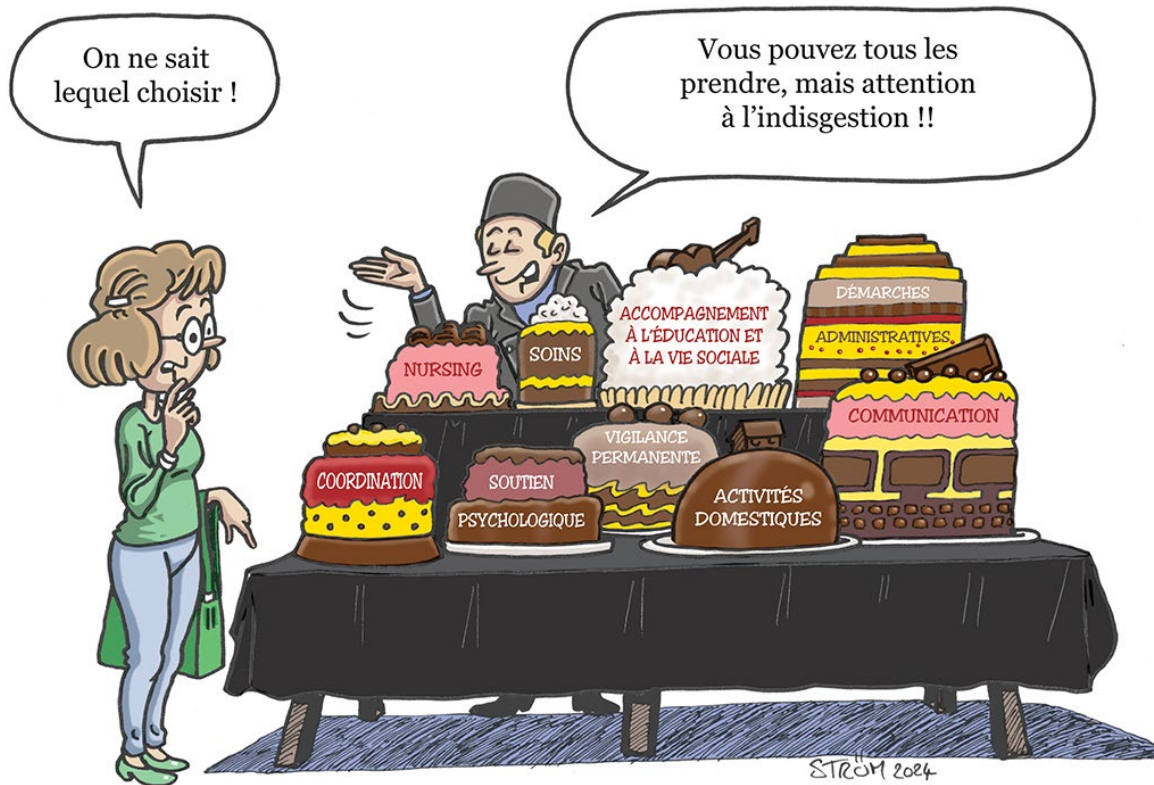
Nous remercions tous les partenaires rencontrés, qui nous ont guidés dans la réalisation de cette étude avec compétence, confiance et disponibilité :

- Mme Clare Haig, créatrice de l'entreprise **Cycles Sud-Ouest** à Buzet-sur-Baïse ;
- Mme Fatima Figuès, de l'association « **Bougeons nous 47** » à Marmande ;
- Mme Martine Puig, présidente de l'association « **Vélocité en Agenais** » à Agen.



LES AIDANTS

QUE RECOUVRE LE TERME "AIDANT" ?



PRÉAMBULE

Le groupe qui a traité du sujet des aidants familiaux en Lot-et-Garonne est composé de sept membres : Mmes Calzavara Carole, Roubet Marie-Thérèse, Morell-Bosc Nicole, Popineau-Vialettes Marie-Line, et MM. Gadras Luc, Foucault Jean-Paul et Saint-Béat Christian.

Notre travail a été mené de façon conviviale et ouverte. Nous avons fait le choix de traiter ce thème sous l'angle des aidants familiaux et non professionnels, dans la mesure où ces derniers sont déjà encadrés par de nombreux textes de loi, et relèvent de structures qui couvrent tout ou partie du département.

Actuellement en France, 15 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche de leur entourage en situation de maladie ou de handicap et à tous les âges de la vie (4,3 millions de personnes aidantes ont plus de 60 ans et 4 millions sont les aidants de personnes de moins de 60 ans).

Ce phénomène n'est pas nouveau. Cette solidarité intrafamiliale n'avait pas de nom, elle existait tout simplement.

Nous avons donc mené à la fois, une enquête de terrain en interrogeant les familles, amis, proches mais aussi diverses associations répondant à la démarche mise en place en France en 2022 et visant à définir une offre de répit. Les acteurs institutionnels ont aussi été interrogés lors de cette démarche, de même que le réseau de la bibliothèque départementale, qui nous a donné une lisibilité des offres présentes dans le Lot-et-Garonne, visant à accompagner librement les aidants par la mise en œuvre de facilités simples.

Nous remercions pour cela, tous les partenaires rencontrés qui ont répondu à nos interrogations et ont fait preuve de compréhension sur des sujets délicats, ainsi que Mme Thérèse Siron de la bibliothèque départementale, pour sa disponibilité, ses compétences et la porte qu'elle a laissé ouverte sur l'espoir d'un Département soucieux de ses administrés les plus défavorisés ou humbles. Nous remercions aussi Mme Caroline Monnereau, épouse de M. Luc Gadras, qui nous a suivi dans nos rencontres et les a animées par des remarques pertinentes.

*« Si tu veux aller vite, marche seul ; mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. » -
Proverbe africain*

I – DÉFINITION

Le concept d'aidant, en lien avec les concepts d'identité et de famille, existe depuis le début du XXI^e siècle et vient d'Outre Atlantique où le proche aidant se nomme « **carer** ⁵ ».

Le vieillissement de la population, avec la prévalence des maladies chroniques qui la fragilisent d'autant plus, entraîne le besoin d'une aide de plus en plus importante, qui ne peut être apportée par le système de santé actuel (en raison de ses visées à court terme et de sa volonté de maîtriser ses dépenses). La solidarité intergénérationnelle semble pallier le déficit constaté.

La terminologie utilisée pour désigner les proches qui s'occupent d'une personne handicapée, âgée ou malade, détermine l'appartenance à une fonction plutôt qu'à une catégorie de personnes. Elle est très variée avec :

- la dénomination d'aidant naturel, aidant de fait ;
- celle d'aidant familial, personne soutien, proche de la personne malade ;
- et parfois, le terme d'aidant non professionnel.

Ce terme « d'aidant » est apparu dans les secteurs sociaux, médicaux et sanitaires. Mais une confusion existe autour de sa signification. En effet, plusieurs définitions issues des sciences humaines, sociales et économiques existent et toutes mettent en lumière le caractère régulier, non professionnel de l'aide, à l'instar de la définition donnée par la Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne :

« Personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement à une personne dépendante de son entourage, peut-être pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, soutien psychologique, vigilance permanente, communication et activités domestiques ».

Cette définition permet d'aborder le sujet des aidants, en tenant compte de la diversité de leurs situations, de leurs filiations et de leurs situations sociales.

Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des acteurs indispensables au maintien à domicile. C'est pour cela, qu'il faut prendre en compte et contribuer à atténuer la rupture dans la vie des aidants, que peut occasionner la survenue du handicap et/ou de la dépendance de la personne aidée.

Les enjeux communs des aidants à travers le monde incluent l'isolement, le surmenage, le besoin de soutien et de répit, ainsi que les difficultés à concilier leur rôle d'aidant avec leur vie professionnelle. Les réponses et actions apportées diffèrent d'un pays à l'autre.

II – LES ACTEURS DE CE DOSSIER

1. Les aidants en France

En France, les articles 205, 206, et 212 du Code civil précisent que « [...] les enfants, les gendres, les belles-filles et les époux doivent assistance à leurs parents, beaux-parents ou conjoints ⁶ [...] ». Ainsi, plus de **15 millions d'aidants, soit 1 français sur 5**, accompagnent au quotidien un proche fragilisé par

⁵ Carer : celle ou celui qui prend soin en langue anglaise

⁶ Cette énumération correspond à la filiation de la personne aidée, et il en existe d'autres

l'âge, le handicap ou la maladie. Parmi ces aidants, 3 millions apportent à la fois un **soutien moral et une aide à la vie quotidienne** (soins personnels, soutien moral, psychologique et parfois financier).

Les aidants sont majoritairement des femmes (60 %) très impliquées, qui accomplissent en moyenne 6,3 tâches différentes pour soutenir leurs proches.

La plupart des aidants accompagnent un seul proche (73 %), mais il est possible que d'autres en accompagnent deux (27 %), selon :

- **le type de pathologie du proche** : la majorité d'entre eux sont atteints de maladie neurodégénérative (53 %), de pathologie cardio-vasculaire (13 %), d'une déficience motrice (13 %), d'une maladie psychiatrique (7 %), d'une maladie rare (7 %), dépendants du fait de l'âge (7 %) ou en situation de handicap ;
- **la situation familiale** : une majorité d'aidants cohabite avec le(s) proche(s) accompagné(s) (60 %), pour ceux qui habitent séparément, le proche vit à domicile (20 %) ou en établissement (20 %) ;
- **la situation professionnelle** : une majorité d'aidants est en activité professionnelle (47 %), certains sont à la retraite (33 %), d'autres ont interrompu leur activité professionnelle en raison de l'accompagnement de leur proche (27 %).

Le lien avec l'accompagné le plus fréquent dans les statistiques concerne les conjoints à 44 %, les enfants à 31 %, les parents à 13 % et la fratrie, les belles-filles ou belles-sœurs dans une proportion de 6 % sans oublier des amis, des voisins, sans restriction d'âge ou de lieu de résidence.

Près des trois quarts des aidants ressentent le besoin de prendre du répit pour faire face aux impacts sur leur vie privée, professionnelle, financière et même leur santé. Les proches aidants ont des besoins divers et expriment parfois des difficultés à les faire connaître. D'où la création en France en 2023, de 6 000 places supplémentaires d'accueil temporaire et d'accueil de jour, définie par les derniers textes réglementaires.

2. Les acteurs institutionnels

De nombreux acteurs institutionnels travaillent dans le domaine de la santé ou de l'aide sociale, mais leurs missions varient selon les budgets alloués :

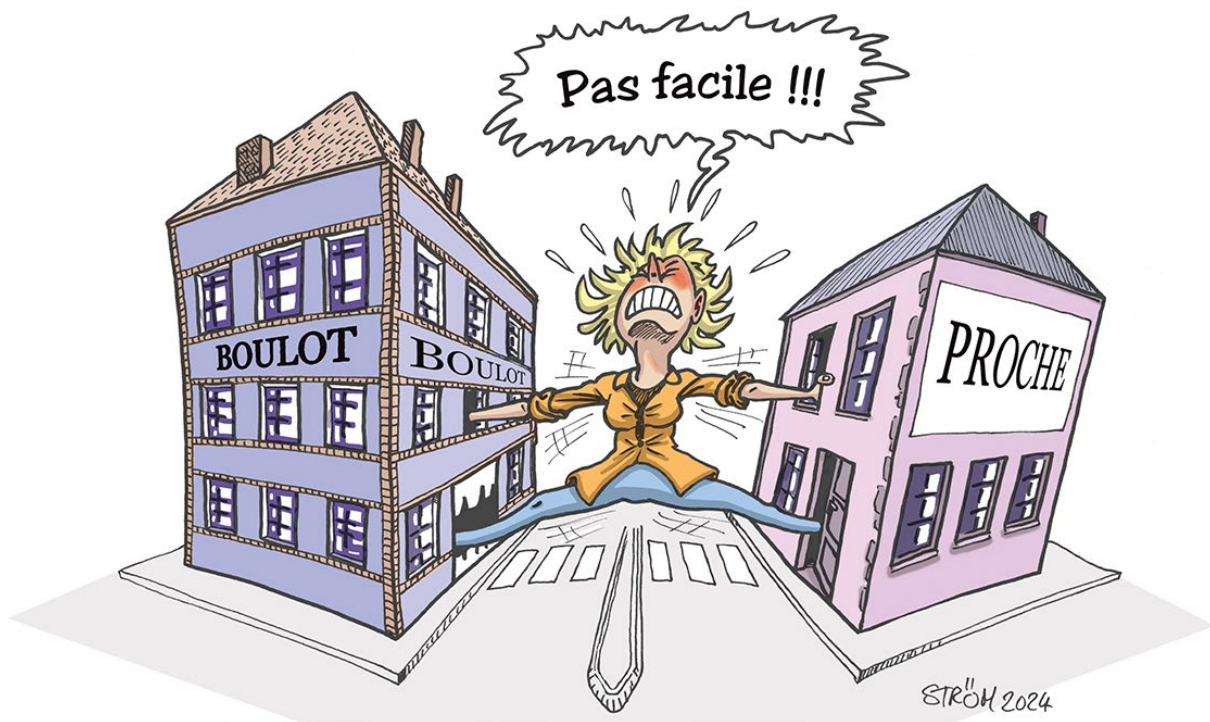
- | | |
|--|---|
| • l'Agence régionale de santé (ARS) ; | • la Mutuelle sociale agricole (MSA) ; |
| • le Conseil départemental ; | • la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) ; |
| • la Caisse d'assurance retraite et de la santé du travail (Carsat) ; | • la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; |
| • la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) ; | • l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). |

Nous avons ainsi rencontré la direction de l'autonomie, en charge notamment de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA), ainsi que le conseiller départemental en charge du sujet, Alain Picard. Aucune rencontre n'a pu être organisée avec l'ARS qui de son côté, lance pourtant régulièrement des appels à projets en lien avec le sujet.

3. Les acteurs associatifs

Nous en avons rencontré un certain nombre, tels que :

47 % des aidants sont en activité professionnelle...



- l'association Regain⁷. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement et de coordination visant la coordination de services d'accompagnement et de répit pour les aidants, s'appuyant sur l'Accueil de Jour « La Clé des Sens », et un ensemble de prestations dénommées « Carpe Diem ». Cette plateforme souhaite répondre à des objectifs de répit, pour un secteur géographique et en fonction de l'enveloppe budgétaire définie lors d'appels à projets obtenus. Ils n'agissent donc que sur un secteur réduit du Lot-et-Garonne. Cette structure s'illustre par les actions mises en œuvre, telles que l'organisation de sorties au cinéma, au théâtre, de repas, de vacances, et en s'appuyant sur le réseau local des acteurs associatifs ou de soins ;
- le Centre de Ressources Territorial d'Agen-Nérac⁸. Il fonctionne sur le même principe que l'association Regain, en partenariat avec le centre hospitalier Agen-Nérac et le centre gérontologique de Pompeyrie à Agen. Une première équipe médico-sociale sillonne le territoire agenais en lien avec les professionnels de santé pour repérer les cas nécessitant une prise en charge. Une deuxième équipe plus réduite travaille sur le territoire de Nérac et alentours. Financé par l'ARS, son objectif est le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans.

III – LES RECOMMANDATIONS FRANÇAISES

La réglementation préconise des recommandations en quatre parties :

- 1- complémentarité entre les aidants non professionnels et les professionnels ;
- 2- mobilisation des dispositifs ressources du territoire ;

⁷ Regain Coordination est l'association qui porte le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) du Lot-et-Garonne, impliquée dans le repérage des fragilités et la coordination des soins. Téléphone : 05 53 68 43 13

⁸ Avenue Robert Schumann, 47923 AGEN cedex 9 – Tel : 05 53 69 70 71

- 3- prévention, repérage et gestion des risques ;
- 4- gestion des situations sensibles.

De façon plus générale, ces recommandations sont :

- la prise en compte de la souffrance psychique : prévention, repérage et accompagnement ;
- l'accompagnement à la santé de la personne en situation de handicap ;
- l'accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou troubles envahissants du développement ;
- l'évaluation interne : repères pour les services à domicile ;
- l'éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- l'élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ;
- la mission de responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et traitement de la maltraitance visant la bienfaisance ;
- les attentes de la personne et le projet personnalisé.

Les Ehpad⁹, les Maisons d'accueil spécialisé (Mas) et les Foyers d'accueil médicalisé (Fam) peuvent ainsi développer des mesures d'accompagnement temporaire (accueil de jour/hébergement temporaire), mais ceux-ci sont à ce jour peu présents en Lot-et-Garonne.

1. Identifier la place et la situation de personnes aidantes

Les articles 205, 206, et 212 du Code civil précisent que les « [...] enfants, les gendres, les belles filles et les époux doivent assistance à leurs parents, beaux-parents ou conjoints [...] ». Dès lors, comment favoriser le repérage des situations à risques présentant les caractéristiques d'une perte d'autonomie des personnes vivant à domicile, par les bailleurs sociaux, les facteurs, les gardiens d'immeuble, etc.

Les aidants peuvent varier au cours de la vie de la personne aidée, en fonction de l'âge de celle-ci, des éventuels décès des parents, frères et sœurs et autres proches, mais aussi en fonction de l'évolution du handicap, du type d'accompagnement nécessaire et de l'isolement de l'aidant.

L'identification d'une personne de confiance, est alors nécessaire pour s'assurer du bon vécu de l'aidé et de l'aidant.

2. Mobilisation des dispositifs de ressources pour les personnes aidées

La relation peut être vécue de façon :

- **objective** : dépendant du volume horaire de l'aide, de sa durée et de sa nature (soins d'hygiène et de confort, accompagnement à la vie sociale, démarches administratives, domestiques, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques) ;
- **subjective** : portant sur le ressenti de l'aidant (physique, psychologique, émotionnel, social et coût financier).

Les dispositifs de ressources en faveur des personnes aidées permettent alors :

- de libérer du temps de pause ;
- d'échanger sur le vécu de chacun et l'expérience des aidants sur la maladie, la vieillesse et le handicap ;
- de former les aidants et de les sensibiliser ;
- de repositionner leur relation filiale et sociale ;

⁹ Ehpad : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

- de partager des moments de loisirs et de convivialité.

3. Besoins et attentes des aidants

Les personnes aidantes, dès lors qu'elles savent les personnes aidées en situation de sécurité chez elles (accessibilité du logement, sécurisation des accès, prévention des chutes, aménagement de salle de bain, éclairage, chambre, cuisine, etc.), envisagent plus facilement les offres de répit présentées.

Les aides apportées se concentrent sur les activités de la vie quotidienne :

- courses (62 %) ;
- démarches médicales (53 %) ;
- tâches administratives (43 %) ;
- aides au bricolage (40 %) ;
- soutien moral : 70 % des enfants cohabitant et 90 % des aidants non cohabitant.

Toutefois, la charge mentale de la situation de l'aidant varie selon les individus, selon leur position de parent ou de conjoint, et selon l'intensité de la charge, dans le cadre de charge lourde, de l'aide à apporter. Ainsi, 69 % des aidants ressentent des douleurs dorsales, palpitations et tachycardie avec renoncement des soins importants. Pour les jeunes aidants, les répercussions négatives sur leur santé mentale et physique, viennent majorer les incidences dans leurs loisirs, la vie sociale, les apprentissages et leur réussite scolaire.

De plus, **les aidants tendent à s'enfermer dans la prise en charge de l'aidé** et leur principal besoin exprimé ou non, est le répit. Cependant, ils ne le sollicitent que très rarement, en raison des freins évoqués ci-après :

- difficultés de l'aidant à reconnaître ses besoins ;
- sentiment de culpabilité ressenti par l'aidant, le plus souvent psychologique ;
- restes à charge culturels ou financiers jugés trop importants ;
- difficultés administratives et/ou géographiques ;
- méconnaissance des droits et un manque de visibilité de l'offre sur le territoire ;
- manque de solutions adaptées sur le territoire, quel qu'il soit ;
- perception négative des dispositifs d'institutionnalisation des personnes aidées. Les aidants souhaitent apporter une aide dans le but de retarder une mise en institution.

D'autres facteurs comme la dynamique interne du couple, comme la valorisation de l'entraide au sein de ce dernier, le refus de déléguer pour les femmes aidantes (mise en cause des compétences des professionnels pour répondre aux soins personnels de leur époux) sont également possibles.

IV – LE RÉPIT

Le répit peut se caractériser par la mise en place d'aide à domicile ou d'un accueil transitoire en structure d'accueil de jour (Carpe Diem, PTA, ...). Ce sont des relais à l'aidant, qui lui permettent de souffler, de s'occuper de soi et de faire face aux impératifs de la vie quotidienne.

Les solutions de répit comprennent des accueils variés :

- temporaire, officiellement prévu dans quelques établissements pour appuyer l'aidant en crise. Malheureusement, cet accueil reste non rentable donc très rare ;
- pour une durée limitée, qui est organisé et programmé ;
- de jour avec ou sans plateforme d'accompagnement et de répit ;
- de nuit avec un relayage ou un relais à domicile, tel qu'il existait à une époque sous forme de baluchonnage. Ce baluchonnage était financièrement trop lourd même si sur le terrain, le

résultat pour l'aidé et l'aidant était positif. Malheureusement, ce critère n'a pas été pris en compte ;

- ou même des séjours de vacances-répît pour les aidants et leur entourage familial, peuvent également être proposés avec le relais de professionnels.

V – NOS PRÉCONISATIONS

Les multiples échanges engagés nous ont permis d'aboutir à un ensemble de préconisations. Le groupe de travail souhaite donc proposer à la Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la mise en œuvre d'un plan d'appui aux aidants prévoyant les actions suivantes :

- la **création d'une plateforme unique d'accueil de type « Maison des aidants »**, avec un numéro unique d'appel en 05 ou en 06. La mission de cette plateforme serait la suivante : renseigner sur la structure à contacter, selon la localisation de la personne, de sa problématique, et cela quel que soit son âge ou sa situation.

En effet, les besoins sont les mêmes pour les aidants des personnes en situation de handicap et des malades souffrant de maladies neurodégénératives, de pathologie cardiovasculaire, de déficiences motrices, de maladies psychiatriques, de maladies rares ou dépendants du fait de l'âge, etc. Car force est de constater, que ces informations sont traitées par des différents interlocuteurs (SAMSA, MDPH, professionnels de santé, etc.), sans coordination et avec une multitude de structures ;

- une **meilleure coordination des services de l'ARS et du Département** pour avancer de façon uniforme, et non localisée, sur tout le territoire lot-et-garonnais. En effet, les territoires urbains et ruraux ont les mêmes enjeux. Les structures rencontrées, à l'instar des PTA - Plateformes territoriales d'appui, répondent à des appels à projet de l'ARS ou du Département. Mais, l'enveloppe financière attribuée est insuffisante, car elle ne permet pas dans la plupart des cas, de répondre aux besoins recensés des aidants.

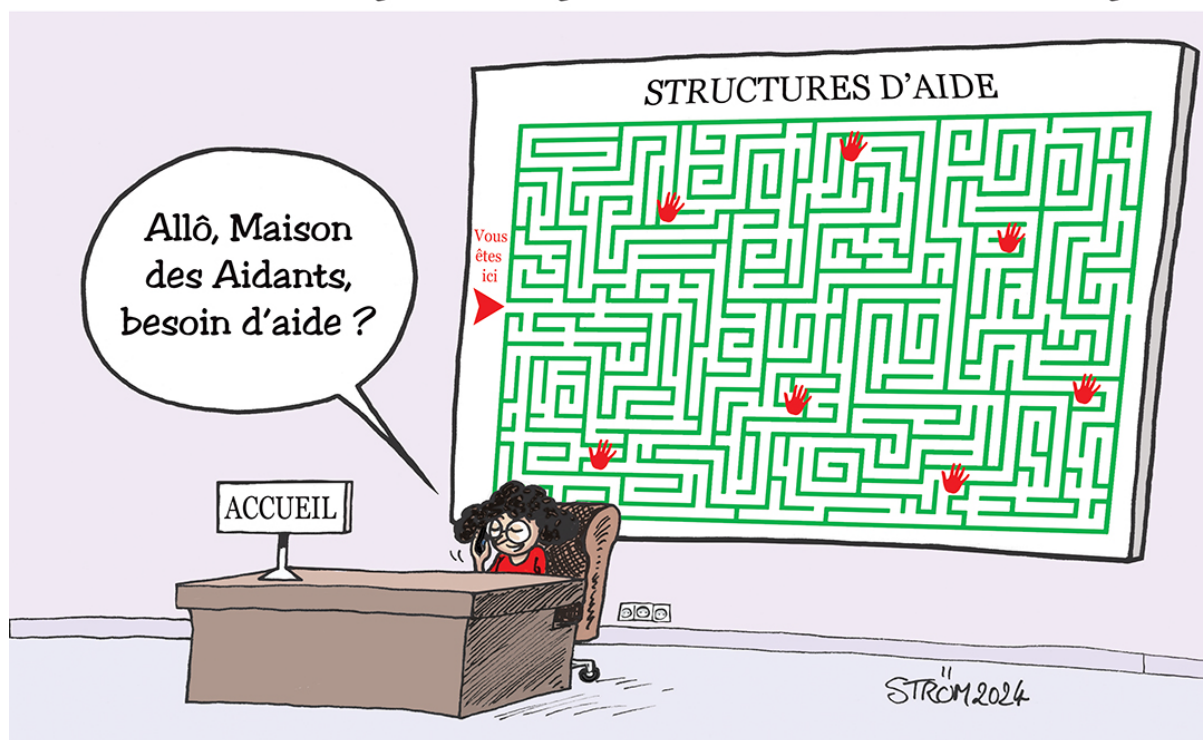
L'argent restant le nerf de la guerre, un travail à l'échelle du département et en coordination avec l'ARS, faciliterait le traitement homogène des besoins des aidants, quels que soient leurs territoires, et avec une estimation financière au plus près des besoins ;

- **l'évaluation GIR¹⁰** pour le senior concerné, est aujourd'hui effectué sans tenir compte des actions réalisées par son aidant, souvent épuisé. La prise en compte du taux d'épuisement de l'aidant dans l'évaluation du GIR, refléterait mieux les réalités rencontrées (souvent un Gir élevé, correspondant au haut niveau d'autonomie de la personne, ne permet pas de bénéficier d'une aide) ;
- l'identification pour les aidants et les aidés, d'une **personne de confiance** qui saura alerter les services de santé dès la dégradation de l'état de l'aidé ;
- **favoriser l'accès des aidants à la culture** (cinéma, livres, etc.) en permettant un accès gratuit aux ressources de la bibliothèque départementale par le biais de son réseau des

¹⁰ GIR : Groupe iso-ressources correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR 1 correspond à une perte quasi totale d'autonomie

bibliothèques municipales, permettre l'accès aux ouvrages à destination des malvoyants et aveugles, aux enfants, etc., organiser des groupes de lectures avec débats, notamment au sein d'Ehpad.

Préconisations : une plateforme pour orienter vers la structure adaptée



Textes de référence :

- Décret n° 2020-1208 du 1er octobre 2020 : allocation journalière du proche aidant & de présence parentale
- Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 (article 51) et Code de l'action sociale et des familles (article L113-1-3 et R245-7)

Travaux cités :

- Association REGAIN : Rapport Activité de l'Assemblée Générale du 13/06/2023
- Association REGAIN : Bilan d'activité de l'année 2021
- Compte-rendu de la rencontre du Centre de Ressources Territoriales d'Agen Nérac du 18 avril 2024
- Les aidants, des personnes à l'intégrité menacée - Groupe DOMPLUS
- <https://solidarites.gouv.fr/aidant>
- Edition de 2021 du Guide ministériel du proche-aidant, établi par les services de l'État
- Besoin de répit de 2022, 17 fiches-repères pour vous aider
- Nouvelle Aquitaine - Étude 2023 - Le répit des proches aidants des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine
- Compte-Rendu de la réunion du 18 janvier 2024 avec la Plate-forme Territoriale d'Appui
- Le soutien des aidants non professionnels - Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux - 2014
- Guide des ressources de la Plate-forme Territoriale d'Appui du Lot-et-Garonne, établi pour les professionnels du soin - DAC
- ARS - Bilan d'activité des Plateformes d'accompagnement et de répit de 2022
- Rapport d'observation et d'analyse - Les proches aidants, une question sociétale - Association des proches-aidants - 2015
- Schéma départemental de l'autonomie 2022 – 2026

Plateforme d'Accompagnement et de répit pour les Aidants Familiaux

Bilan Activité 2021

AVRIL 2022

Compte-rendu de la réunion du 18 avril 2024 avec le centre de ressources territorial d'Agen-Nérac

Étaient présents :

- 2 infirmières du CRT
- La secrétaire du CRT
- M. Castandet, directeur adjoint de l'hôpital, référent de l'EHPAD de Pompeyrie et directeur du CRT
- Mme Popineau-Violettes Marie-Line, CCC2

Une présentation de la structure du CCC est effectuée avec son lien avec le CD47. Un point est présenté sur le travail engagé par le groupe de travail sur les aidants familiaux du Conseil Consultatif Citoyen, représenté ici par Mme Popineau-Violettes. La constitution de groupe de travail sur différents thèmes (bénévolat, tourisme, mobilités douces, l'eau, les aidants) est un essai pour redynamiser le CCC2 avant la clôture de sa session en septembre 2024.

À l'évocation des différents partenaires déjà rencontrés dont Regain, il est précisé que le travail du CRT Agen-Nérac n'a rien à voir avec les missions de Regain.

Le CRT a comme mission l'appui au maintien des personnes âgées à domicile (âge supérieur à 75 ans), afin de garder leur permettre de conserver leur autonomie en repérant leur fragilité à domicile.

L'équipe est constituée de 2 infirmières, 1 ergothérapeute, 2 psychologues, 1 aide-soignante pour le médico-social et l'animation de façon ponctuelle. Un suivi de la personne âgée est alors organisé.

Le domaine d'intervention du CRT est l'agglomération d'Agen et une autre équipe s'occupe du Néracais.

Créé depuis fin 2023, d'autres CRT devraient voir le jour

- 2 plein temps (ergothérapeute et infirmière) ;
- 50 % secrétaire et administratives (APA) ;
- 2 psychologues à 30% ;
- 1 Aide-soignante à 50%.

Leur première action fut de se faire connaître auprès des professionnels de santé, des structures de portage de repas, des aides à domicile. Localisé dans l'EHPAD de Pompeyrie en lien avec l'hôpital d'Agen, l'équipe s'occupe de 30 personnes maximum sur l'agglomération d'Agen, nombre défini par l'ARS qui maîtrise le financement. Elle intervient auprès des personnes ayant déjà un accompagnement médical et pour lesquels l'épuisement des aidants est parfois manifeste. Les personnes en situation de Handicap ne sont pas traitées par cette équipe.

REGAIN Coordination

RAPPORT d'ACTIVITÉ

Assemblée Générale du 13 juin 2023

L'Assemblée Générale est l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée que nous présentons à nos adhérents, à nos partenaires, à nos financeurs et à tous ceux qui sont impliqués par les actions menées par REGAIN. L'année 2022 a été marquée par la carence de ressources sur le territoire et tout particulièrement par les conséquences de la crise sanitaire qui a eu un impact direct sur l'ensemble des dispositifs et des équipes. Depuis ce contexte particulier, l'ensemble des collaborateurs de REGAIN doit s'adapter, innover pour pallier certains engagements voulus ou contraints. L'année 2022, nous l'avez compris, n'est une année simple pour REGAIN car elle a mis fin à nos derniers espoirs de sauver l'activité du Saumont. C'est dans ce contexte que les chiffres de l'activité de REGAIN va être présentée pour l'année 2022.

REGAIN a accompagné plus de 5106 personnes sur l'année 2022 (+20%). Si on ajoute l'aide dont ont pu bénéficier les aidants indirectement, on peut mesurer l'importance de l'action de REGAIN auprès de notre public cible et de leurs proches.

14 programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient ont été accompagnés tout au long de l'année sur les 22 communes. La Coordination a par ailleurs accompagné les 5 établissements de santé dans la digitalisation de tout ou partie de leur programme dans le cadre du projet de déploiement de l'e-ETP.

L'information et l'orientation faite par les professionnels restent toujours les plus importantes de toutes et j'en profite, comme chaque année, pour les remercier, au nom de toutes les équipes, pour leur confiance et leur précieuse collaboration. La Coordination ne pourrait pas avoir de sens sans cette collaboration ! Nous espérons que la qualité de nos échanges avec les professionnels puisse perdurer dans la sérénité et dans la confiance. La confiance est un élément majeur sans laquelle aucun projet ne peut aboutir.

L'action de REGAIN s'étend sur l'ensemble du territoire soit les 71 nouveaux cantons deviennent ainsi une nouvelle fois son ouvrage territorial et son souci d'apporter une réponse homogène et cohérente sur le département. REGAIN s'efforce en permanence de répondre aux enjeux de proximité et de la ruralité.

La grande majorité des aides apportées par REGAIN concerne le soutien à domicile à travers la mise en place d'aides humaines ou matérielles. Parmi les dispositifs facilitant le maintien à domicile, on dénombre 2539 journées d'Accueil de Jour et 4420 journées d'hébergement temporaire. Des mesures facilitatrices et incitatives pour les deux dispositifs permettent de mieux développer ces dispositifs indispensables pour soutenir les proches. Bien que l'activité des deux établissements soit en hausse malgré un contexte défavorable, celle du Saumont a pris fin il y a quelques jours avec grande regret.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Secrétariat
général

Guide ministériel du proche aidant



Diversité et égalité
professionnelle

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Professionnels | Bénévoles | Aidants | Aidés

BESOIN DE REPIT

17 Fiches-repère pour vous aider

2022



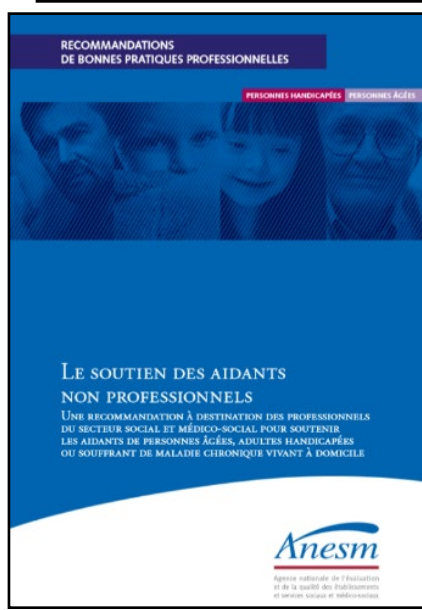
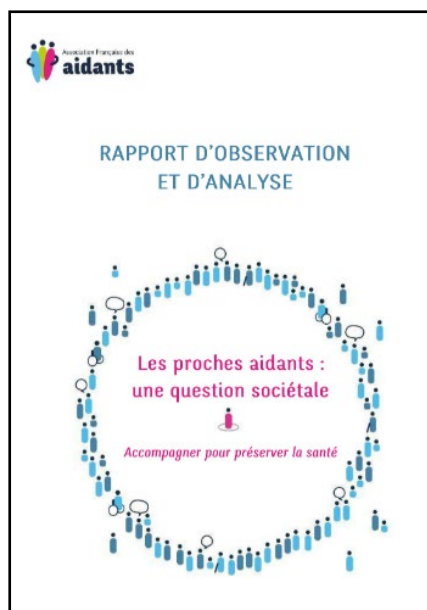
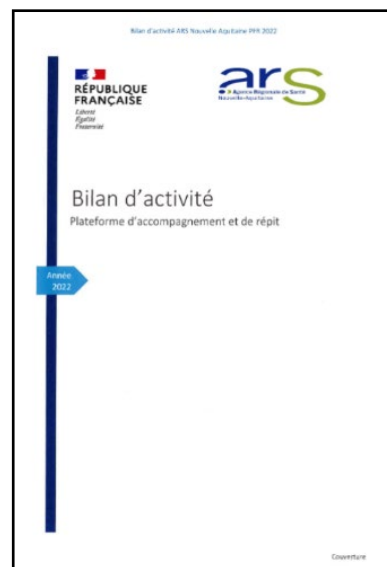
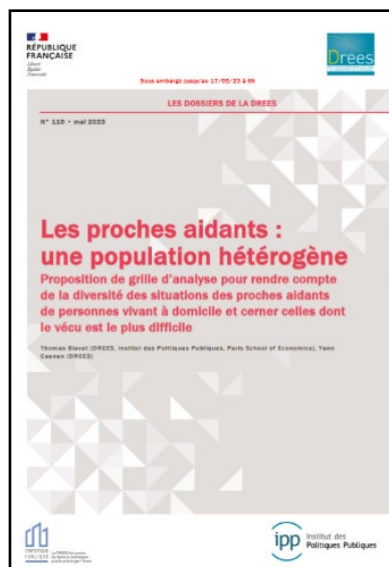
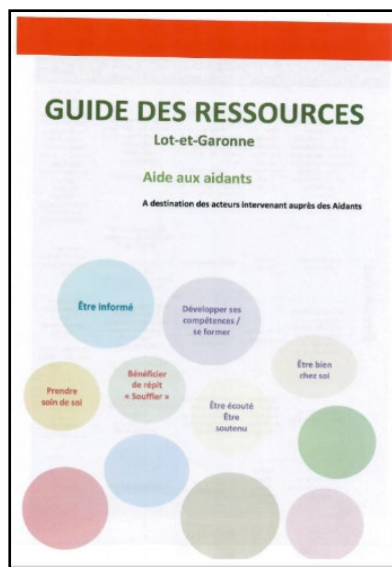
DOMPLUS
Priorité à la Personne

LES AIDANTS

DES PERSONNES À L'INTÉGRITÉ MENACÉE
La nécessité d'une démarche préventive



www.domplus.fr



LE BÉNÉVOLAT ET LE MILIEU ASSOCIATIF

Comment inciter les citoyens à devenir bénévoles d'associations ?



PRÉAMBULE

Lors de la réunion plénière du 21 novembre 2023, le Conseil consultatif citoyen valide à l'unanimité sur proposition du bureau, l'organisation de 5 groupes de travail, dont celui sur le thème du bénévolat de la vie associative.

Le groupe de travail sur le bénévolat et la vie associative est composé de 5 membres, qui se sont réunis 5 fois de décembre 2023 à juin 2024. Il a bénéficié de l'expertise de monsieur Teiva Paudeleux du service de la vie associative et sportive (gestion du site Le Coin des Assos) du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les rapporteurs du groupe sont Sébastien Chabrier, ainsi que Florence Lafargue qui a pris le relais.

Les axes de travail choisis sont : la reconnaissance des bénévoles, les besoins des associations, quel monde de demain sans les associations ? Comment inciter les gens à s'engager au sein d'associations ?

Des questionnaires ont été élaborés par le groupe de travail et soumis à l'ensemble des membres du CCC, ainsi qu'à différentes associations lot-et-garonnaises. Ils ont permis de collecter des données qui ont nourri les propositions de ce rapport.

Le groupe de travail a été invité à participer aux « tables rondes sur le bénévolat » organisées par le Département et qui se sont déroulées à Pujols, le 21 mai 2024. L'objectif de ces rencontres était de faciliter les échanges entre les différents acteurs du territoire, tant privés que publics, afin de dynamiser le secteur associatif. Les thèmes qui ont été abordés au sein de trois ateliers lors de cette soirée étaient les suivants :

1. (Re) créer du lien social avec les associations (la réforme du RSA et de l'implication de 15h d'activités hebdomadaires pour les bénéficiaires non travailleurs) ;
2. Contribuer au bénévolat par le biais des entreprises (le mécénat de compétences avec la mise à disposition d'un salarié d'une entreprise sur son temps de travail, ou la réalisation à titre gracieux d'une prestation de service au profit d'un organisme d'intérêt général) ;
3. Intégrer et valoriser les bénévoles (*via* le SNU, le service civique, les plateformes numériques « jeuxaider.gouv.fr » ou « le Coin des Assos »...).

Deux membres du CCC du groupe de travail sur le bénévolat et la vie associative ont été rapporteurs, et ont pu ainsi enrichir et alimenter leurs réflexions.

I - INTRODUCTION

Définition d'une association :

L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, définit ce qu'est l'association : *" l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices."*

Le bénévole (du latin *bénévolus* : de *bene* = bien et *velle* = vouloir, don de soi librement consenti et gratuit) est le moteur de la vie associative.

En Lot-et-Garonne, on peut situer le nombre de bénévoles entre 70 000 à 77 000 en janvier 2022.

Il existe 3 grandes formes d'engagements bénévoles :

- ✓ occasionnel (aide ponctuelle) ;
- ✓ régulier (s'implique dans la continuité) ;
- ✓ dirigeant (prend des responsabilités), tel qu'un membre du conseil d'administration, du comité directeur ou du bureau.

II - LE CONSTAT

Quelques chiffres sur les associations en France (*L'essentiel de la vie associative (décembre 2022)*) :

- sur le plan national (en 2019) : on dénombre 1,5 million d'associations, dont 1 341 000 associations sans salariés, et 159 000 employeuses (*source : Injep, Les chiffres clés de la vie associative*) ;
- en Nouvelle-Aquitaine (en 2021) : on compte 156 570 effectifs employés, ce qui représente une masse salariale globale de 3 297 millions d'euros ;
- en Lot-et-Garonne (en 2021) : ce chiffre s'élève à 9 440 effectifs employés, ce qui représente une masse salariale globale de 189 millions d'euros.

Le bénévolat a été sérieusement affecté par la crise du Covid-19, selon Lionel Prouteau (Maître de conférences en économie à l'université de Nantes, membre du Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique). Pour la période fin 2021 - début 2022, et selon une enquête menée, la perte des participations bénévoles est estimée globalement à 10 %.

Durant la crise du Covid-19, 27 % des bénévoles ont cessé leurs engagements :

- 9 % de bénévoles se sont engagés pour la 1^{re} fois pendant la crise ;
- Le « télé-bénévolat » ou l'usage des outils numériques pour les activités bénévoles, était en hausse (58 % des bénévoles interrogés le pratiquaient et 42 % estimaient que ce n'était pas adapté à l'activité ou pas nécessaire).

Et maintenant ?

Le bénévolat se rapproche du niveau d'avant-crise (24 % des Français engagés en 2019 et 23 % en 2023) avec :

- le développement d'un bénévolat pluriel (différentes formes d'engagement) ;
- d'avantage de bénévoles associatifs âgés de 15-34 ans (31 %), que de bénévoles de 65 ans et plus (26 %) ;

- un engagement hebdomadaire moins important (44 % en 2019 contre 40 % en 2023).

III - PROBLÈMES ET FREINS RENCONTRÉS PAR LES ASSOCIATIONS (DONNÉES RÉCOLTÉES VIA LES QUESTIONNAIRES)

Au sein des associations :

- un manque de bénévoles actifs, qui donnent de leurs temps ou de leurs compétences ;
- une difficulté à recruter des adhérents ;
- un besoin de subventions ou d'aides à la rénovation des locaux, aux frais de fonctionnement ou de gestion ;
- un manque de matériel ou de locaux adaptés ;
- un manque de compétences pour être dirigeant associatif (pour les présidents, trésoriers, secrétaires).

Du côté des bénévoles, on note :

- un besoin d'être bien accueillis et d'être reconnus, considérés ou de se sentir utiles au sein de leurs associations ;
- le souhait d'une compensation financière ou autre (produits donnés ou frais moins onéreux)¹ ;
- un besoin d'accès aux soins, d'aide alimentaire ou vestimentaire, besoins d'aide à la mobilité, besoins d'écoute et de personnes compétentes ;
- un manque de temps personnel² ;
- le manque d'un véhicule ou un problème d'accès à la mobilité pour se déplacer ;
- une méconnaissance des structures d'aides et de personnes à qui s'adresser ;
- une méconnaissance des outils informatiques ou manque de matériels au domicile.

IV - LES PROPOSITIONS

1. Comment mieux reconnaître et valoriser davantage le bénévole ?

« Le bénévole doit se reconnaître dans l'association. Il est l'un de ses membres » (Sébastien Chabrier, membre du CCC2, canton du Confluent).

Quelques idées proposées :

- donner des avantages aux bénévoles (prise en compte de l'activité de bénévolat dans le cursus scolaire ou professionnel, dans la prise en compte de la retraite) ;
- accéder à des formations pour l'aide à la gestion administrative par exemple³ ;
- organiser des événements, sorties, rencontres, ... afin de mettre le ou les bénévoles à l'honneur (tableau de valorisation mensuel d'un bénévole ; rencontres inter associations ; piques nique associatifs, etc.) ;
- assurer une meilleure diffusion des actions de l'association et de ses bénévoles, par exemple sur les réseaux sociaux.

2. Comment inciter les citoyens à s'engager dans le bénévolat ?

Grâce à une mobilisation interne :

- par l'accueil, en favorisant l'implication, l'engagement ;

- en permettant la participation au fonctionnement de l'association, en laissant le choix des tâches ou des actions proposées et en donnant des outils et l'espace pour contribuer et agir ;
- par une meilleure communication : en faisant confiance, et en favorisant le sentiment d'appartenance avec l'organisation de temps conviviaux.

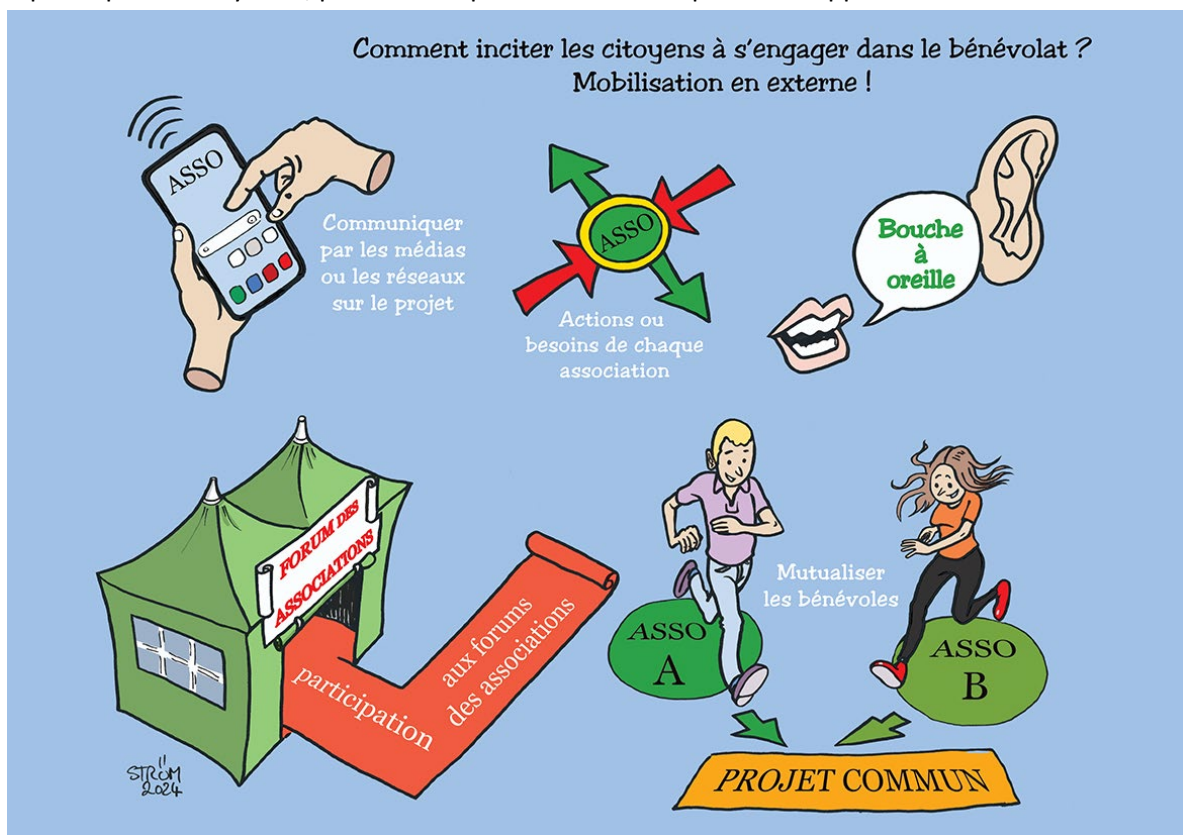
Grâce une mobilisation externe :

- par la participation aux forums des associations ;
- une meilleure communication : par l'intermédiaire des médias ou des réseaux sociaux sur les projets, les actions ou les besoins de chaque association, ou par le bouche à oreille ;
- en mutualisant les bénévoles sur une action ou un évènement. Il existe pour cela, de nombreuses plateformes qui recensent les besoins en bénévoles, lors de missions ou interventions ponctuelles sur le territoire. Exemple : France bénévolat ; le Coin des Assos (du CD 47) ; JeVeuxAider.gouv.fr ; etc.

V – CONCLUSION

Les propositions rédigées par le groupe de travail ont été formulées dans un esprit de co-construction. Le groupe de travail qui a travaillé sur « le bénévolat et le milieu associatif », remercie la Présidente du Conseil départemental de l'attention qu'elle portera à la lecture de ses préconisations.

Le groupe de travail remercie également monsieur Teiva Paudeloux pour son expertise et le diaporama qu'il nous a communiqué (Vie associative en Lot-et-Garonne : où en sommes-nous ? diaporama du 15 décembre 2023) ; ainsi que l'implication de Mesdames Dany Dutey et Sanaâ Rachiq-Pfaadt du service de participation citoyenne, pour leur disponibilité et l'aide précieuse apportée.



Notes :

***(1)** Note de l'auteur : Attention à la gestion désintéressée en milieu associatif ! Le bénévole peut être remboursé des frais de déplacements qu'il avance dans le cadre de son activité associative. Il peut également faire un

« Abandon », et donc bénéficier potentiellement d'un reçu fiscal permettant de jouir d'une réduction d'impôt.

***(2)** Note de l'auteur : il existe un congé de représentation (cf. articles L3142-60 à L3142-64 du code du travail) permettant aux représentants de l'association de bénéficier jusqu'à 9 jours ouvrables par an de congé, avec possibilité de le fractionner en journée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2335>).

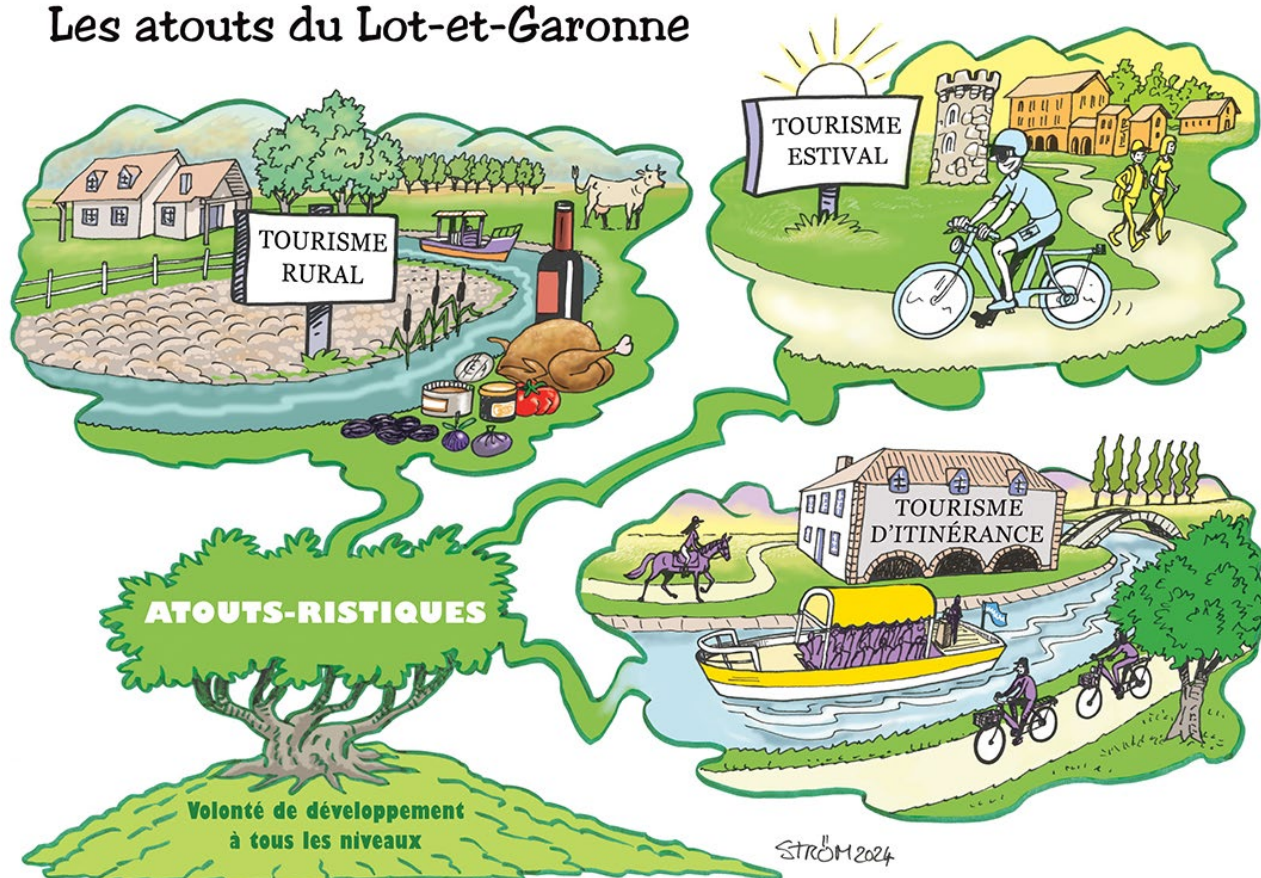
***(3)** Note de l'auteur : Outre le Coin des Assos du CD47 qui recense les formations et ateliers de la vie associative dans le département, il y a aussi le portail régional intitulé « bénévoles en Nouvelle Aquitaine » qui recense à échelle régionale, les formations proposées par les associations, l'Etat et les collectivités territoriales à destination principale des bénévoles de Nouvelle-Aquitaine (<https://formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org>).

Références :

- Point de vue global des associations en France : L'essentiel de la vie associative (décembre 2022)
- Pendant la crise, la France bénévole : évolutions et perspectives (R&S, mai 2022)
- Et maintenant ? Enquête « Les français et le bénévolat en 2023 » (R&S / IFOP, mars 2023)
- Le Paysage associatif français. Mesures et Évolutions, de Lionel Prouteau et Vivianne Tchernonog (éditions Dalloz, 2023).

LE TOURISME EN LOT-ET-GARONNE

Les atouts du Lot-et-Garonne



PRÉAMBULE

Le groupe du Conseil consultatif citoyen qui a travaillé sur le tourisme en Lot-et-Garonne était composé de 3 membres : MM. Jean-Louis Amella, Jean-Paul Foucault et Mavel de Keating. Il s'est réuni à trois reprises en visioconférence. Il a bénéficié du concours de madame Maryse Garcia Alvarez, directrice de l'ADRT (Agence de développement et de réservation touristique de Lot-et-Garonne)¹¹, ainsi que de sa présidente, madame Valérie Tonin (conseillère départementale et vice-présidente en charge du développement économique, du tourisme, du numérique et des politiques contractuelles du Conseil départemental,) et de madame Clare Haig, monitrice cycliste au sein de l'entreprise de location de vélos "Cycles Sud-Ouest" à Buzet-sur-Baïse.

Nous avons fait le choix d'établir un état des lieux de l'activité touristique dans le Lot-et-Garonne, de lister les points faibles, en dernier lieu, imaginer le tourisme du futur, tel qu'il le sera dans les 10 prochaines années dans le Lot-et-Garonne, et enfin, formuler des propositions à Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

I - INTRODUCTION

Notre département est riche de nuances au sein de ses cinq territoires qui disposent d'une identité à échelle humaine qui se reflète à travers ses paysages, son agriculture, son patrimoine et ses loisirs :

- le pays du Dropt au nord du département, territoire limitrophe avec la Dordogne ;
- le Val de Garonne à l'ouest du département, près des Landes et de la Gironde
- l'Albret au Sud, territoire limitrophe avec le Gers ;



¹¹ ADRT 47 : Agence de développement et de réservation touristique de Lot-et-Garonne

- l'Agenais au Sud, en direction de Toulouse ;
- et la Vallée du Lot au centre-est du département.

II - LES ATOUTS DU LOT-ET-GARONNE

• Le tourisme rural

Le relief d'ensemble du Lot-et-Garonne, constitué de plaines fluviales et de vallons favorables à la culture maraîchère, fruitière et céréalière, a permis au tourisme agricole de se développer, et de nombreux agriculteurs ont su mettre en valeur leurs produits de terroir en proposant des visites et des dégustations dans leurs fermes. Le tourisme rural attire de nombreux touristes friands de pruneaux, foie gras, volailles fermières, fruits, sans oublier les vins de Duras et de Buzet pour ne citer que les plus célèbres.

• Le tourisme estival

Les paysages verdoyants attirent les touristes qui souhaitent des vacances reposantes et qui désirent retrouver leurs racines, en visitant un patrimoine historique et artisanal riche. Les sportifs peuvent s'adonner au VTT et à la randonnée. Des équipements sportifs et à destination des familles ont été créés (ex : le complexe Center Parc des Landes de Gascogne à Beauziac).

• Le tourisme d'itinérance

Fortement marqué par la présence de ses cours d'eau, la Garonne et ses affluents, le Lot, la Baïse, et le canal latéral à la Garonne, le tourisme fluvial est un des atouts de notre département. Le tourisme à vélo est aussi très important le long de la voie verte du canal et le long des nombreuses voies cyclables qui sont en plein développement.

III - UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPEMENT À TOUS LES NIVEAUX

Que ce soit au niveau national ou départemental, il existe une forte volonté politique de développement du tourisme, comme le montrent les efforts de communication déployés pour faire rayonner le Lot-et-Garonne au-delà de nos frontières départementales. De plus, on observe qu'une synergie entre les différents acteurs du tourisme, privés, publics et particuliers, est en train de naître. Ainsi, les activités de loisirs sportifs, culturels ou de divertissements sont très divers : randonnées pédestres, baignades, les plus beaux villages de France, les jardins remarquables, les châteaux, musées et grottes, pratique du VTT et balades à vélo, promenades à cheval, la gastronomie, les fermes découvertes, les golfs, les jeux d'évasion, les parcs, etc.

IV - LES FAIBLESSES

Nous avons relevé les points d'achoppement suivants :

- la plupart des séjours sont courts, de l'ordre de quelques jours ;
- il y a peu de propositions touristiques en dehors de la saison estivale ;
- il y a très peu d'ouvertures le dimanche et le lundi ;
- il manque des hébergements sur l'ensemble du territoire ;
- il y a peu d'interactions et d'interconnexions entre les différents lieux touristiques ou activités touristiques ;
- l'accès aux personnes en situation de handicap est insuffisant ;

- le maillage entre les différents itinéraires (GR, pistes cyclables, ...) est insuffisant ;
- il y a peu d'interlocuteurs bilingues ou trilingues (anglais, espagnol).

V - NOS PRÉCONISATIONS

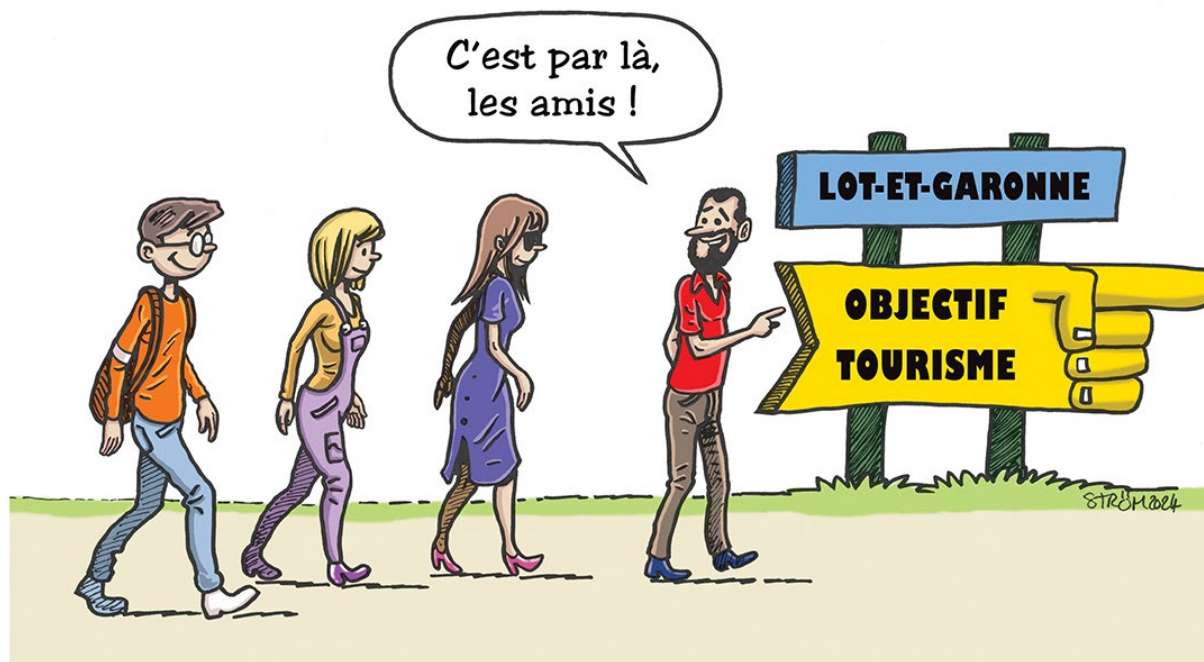


1. Renforcer les liens interservices et entre les différents offices de tourisme.
2. Développer le tourisme sur le Lot en favorisant le service de transbordeur de Fumel.
Ex : utiliser les voies fluviales qui sont de véritables atouts.
3. Développer l'axe des grandes manifestations (compétition d'échecs, congrès des Maires, Festival international du journalisme ...).
4. Développer d'autres thématiques touristiques : le cinéma, la culture, le sport, etc.
5. Renforcer la lisibilité des informations et rendre homogène la signalétique.
6. Former et accompagner les collectivités et les hébergeurs touristiques.
7. Favoriser le tourisme avec des animaux de compagnie.
8. Poursuivre l'amélioration des infrastructures touristiques vers un tourisme durable (hébergeurs, restaurants, parcs, ...).

VI - CONCLUSION

Pour valoriser pleinement tous les atouts touristiques de notre département, il est essentiel que les acteurs unissent leurs efforts et avancent ensemble dans la même direction.

Conclusion : il est essentiel que les acteurs unissent leurs efforts et avancent ensemble dans la même direction



L'EAU

Éviter les mises en cause voire les accusations à l'encontre des différents acteurs et utilisateurs de l'eau...



PRÉAMBULE

Lors de la réunion plénière du 21 novembre 2023, le Conseil consultatif citoyen valide, à l'unanimité sur proposition du bureau, l'organisation de cinq groupes de travail dont celui sur le thème de l'eau.

Le groupe de travail « Eau » composé de 9 membres, a pu compter sur le concours de 3 élu-e-s du Conseil départemental (mesdames Clarisse Maillard et Annie Messina-Ventadoux, et monsieur Paul Vo Van), s'est réuni à cinq reprises, et s'est fixé comme cadre de travail les points suivants :

- **centrer** sa réflexion sur le sujet « **Eau et changement climatique** » ;
- **rappeler**, en préambule de son travail, 3 repères juridiques :
 - L'article L. 210-1 du Code de l'environnement dispose que : « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ;
 - La directive cadre sur l'eau de l'Union Européenne du 23 octobre 2000 précise que : « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel » ;
 - L'objectif 6 de développement durable de l'Agenda des Nations Unies 2030 : « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » ;
- **retenir** comme principe permanent de ses travaux, la volonté d'éviter les mises en cause voire les accusations à l'encontre des différents acteurs et utilisateurs de l'eau ;
- **établir** des constats, analyses et propositions aussi scrupuleux que possible afin d'exposer les propositions qu'il souhaitait soumettre au Conseil consultatif citoyen lors de sa réunion plénière du 25 juin 2024, pour une présentation future à la Présidente du Conseil départemental.

Deux de ses membres ont participé à la réunion de l'Atelier des transitions du 28 mars 2024, organisé par le Conseil départemental, sur le thème de la qualité de l'eau. A l'issue de ces rencontres, débats et échanges, le groupe de travail a souhaité mettre l'accent sur 9 propositions développées ci-après.

L'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR L'HUMANITÉ

INTRODUCTION

Comme le rappelle la délégation à la prospective du Sénat (2023) : « *Notre pays est habitué à une eau abondante et pas chère toute l'année, disponible facilement pour une multitude d'usages. Mais l'accès à l'eau se durcit sous l'effet du changement climatique. L'eau est entrée dans une zone de turbulence marquée par le risque de multiplication des conflits d'usage...* ». Derrière ces conflits d'usage des oppositions d'intérêts, d'objectifs et de valeurs se confrontent.

I - LE CONSTAT

L'eau recouvre les $\frac{3}{4}$ de la surface du globe mais l'eau douce ne constitue que 2,7 % du total et nous n'avons à notre disposition que 1 % de cette eau douce terrestre.

Le changement climatique a des conséquences sur :

- l'élévation du niveau des océans : une élévation de 65 centimètres ou plus d'ici à la fin du siècle est évoquée si nous nous maintenons sur la trajectoire actuelle ;
- à l'échelle du monde, la gestion de l'eau a des conséquences géopolitiques qui se traduisent par une augmentation des conflits particulièrement en Asie et en Afrique ;
- à l'échelle européenne, de nombreux risques climatiques requièrent une action urgente et immédiate sur les écosystèmes, sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, sur la santé, sur les infrastructures, sur l'économie avec notamment le risque de rendre les ménages à faibles revenus plus vulnérables encore ;
- à l'échelle nationale, d'importants changements sont attendus :
 - ✓ pas de baisse générale du niveau de précipitations annuelles mais diminution des pluies en été ;
 - ✓ baisse généralisée des débits moyens des cours d'eau et des débits d'étiage ;
 - ✓ fonte des glaciers ;
 - ✓ temps de recharge des nappes allongé ;
 - ✓ augmentation de l'évapotranspiration et accroissement de la sécheresse des sols ainsi que de leur érosion ;
 - ✓ eutrophisation des cours d'eau et des lacs ;
 - ✓ pénétration accrue du biseau salé dans les zones littorales.

D'autres facteurs que le réchauffement climatique affectent également le cycle de l'eau :

- ✓ l'imperméabilisation des sols du fait de l'artificialisation accroît le ruissellement ;
- ✓ la déforestation ;
- ✓ la disparition des zones humides.

La déforestation et la disparition des zones humides réduisent la capacité d'infiltration de l'eau dans les sols.

- à l'échelle régionale, le rapport du Ceser de mars 2021, souligne que « *la question de l'eau va devenir de plus en plus centrale en Nouvelle-Aquitaine et avec elle la problématique des conflits d'usage* » ;
- à l'échelle départementale, le dernier état des lieux complet révèle que seulement 16,67 % des masses d'eau sont en bon état, pourcentage très inférieur à la moyenne du bassin Adour-Garonne. Sur les 21 masses d'eaux souterraines de Lot-et-Garonne, 8 présentent un mauvais état qualitatif.

Même si sur le plan international, européen et national, les priorités ne se portent pas sur l'écologie en général et la gestion de l'eau particulièrement, le groupe de travail souhaite souligner l'importance des préconisations formulées par la Mission d'information et d'évaluation des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles en 2023, mise en place à l'initiative du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

II - LES PROPOSITIONS

Le groupe de travail a souhaité mettre l'accent sur les 9 propositions suivantes :

1. Sur la politique de l'eau

Que le Conseil départemental joue un rôle moteur dans la co-construction de tous les projets en lien avec la politique de l'eau.

2. L'eau au cœur des politiques départementales

Que le Conseil départemental mette la question de l'eau au cœur des politiques budgétaires, sociales, agricoles, industrielles, des politiques de constructions des infrastructures, de l'habitat collectif et individuel.

3. Sur le budget de fonctionnement

Que le Conseil départemental prenne en compte, dans son budget de fonctionnement, l'évaluation de toutes les dépenses en termes d'impact sur l'environnement et sur l'eau en particulier.

4. Sur les pratiques agricoles

Que le Conseil départemental contribue à l'accélération de l'adaptation des pratiques agricoles aux effets du changement climatique :

- ✓ en veillant à conjuguer souveraineté alimentaire, revenu des agriculteurs des moyennes et petites exploitations, prix des produits pour les ménages aux revenus modestes ;
- ✓ en favorisant une diversité des pratiques, une capacité d'innovation, un accompagnement des acteurs sur la durée.

5. Sur le grand cycle de l'eau

Que le Conseil départemental priorise les solutions fondées sur la nature, dans la gestion du grand cycle de l'eau (lagunages, haies, ...).

6. Sur les informations et formations

Que le Conseil départemental développe, par des campagnes d'informations et de formations, une pédagogie autour de l'eau auprès du grand public et de tous les acteurs concernés, afin d'améliorer la qualité des connaissances en matière de ressource et de prélèvements (industriels, agricoles, collectivités, ...) ;

En lien avec le Conseil départemental des jeunes, développer des actions d'informations et de formations sur cette thématique dans les établissements scolaires relevant de la compétence du Conseil départemental.

7. Sur la recherche et l'innovation

Que le Conseil départemental encourage la recherche et l'innovation dans la réutilisation de l'eau de pluie et des eaux usées traitées, dans tous les projets de constructions et de réhabilitations des bâtiments relevant de sa compétence.

8. Sur le coût de l'eau

Que le Conseil départemental contribue à une réflexion sur l'intérêt d'une tarification progressive de l'eau lorsque les conditions le permettent, comme levier en faveur de la sobriété, sur le même principe que la redevance incitative applicable aux déchets ménagers.

9. Pour démarche écoresponsable

Que le Conseil départemental développe davantage, dans tous les projets impliquant la participation directe des citoyens, une démarche écoresponsable.

III - CONCLUSION

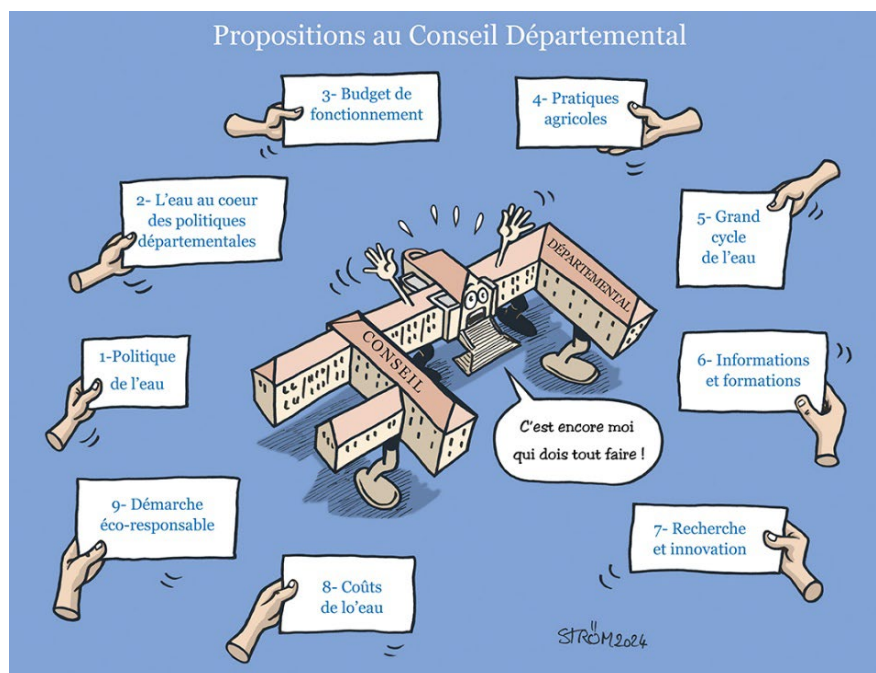
Les propositions formulées par notre groupe, sont le fruit d'un travail réalisé dans un esprit de co-construction, comme le formule le Ceser, à savoir : « *penser la gouvernance de la ressource en eau à travers le développement de projets de territoires co-construits, visant à engager l'ensemble des usagers du département dans une perspective de développement durable du territoire* ».

Par avance, le groupe de travail remercie la Présidente du Conseil départemental de l'attention qu'elle portera à ses propositions.

Le groupe de travail sur « l'eau » remercie également :

- la participation des 3 élu·e·s du Conseil départemental à ses réunions ;
- l'implication, la disponibilité et l'aide précieuse de Dany Dutey et de Sanaâ Rachiq-Pfaadt.

La documentation dont s'est servie le groupe pour ses travaux est annexée à ce document.



RÉFÉRENCES

1. Rapport du Ceser de la Région Nouvelle Aquitaine : pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine - Mars 2021
[Rapport agriculture version web.pdf \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](#)
2. Rapport de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles - Mai 2023
[rapport MIE 10 05 23 \(lotetgaronne.fr\)](#)
3. Rapport d'information n°142 de la Délégation à la prospective du Sénat. Eviter la panne sèche – Huit questions sur l'avenir de l'eau - Novembre 2022
[r22-1421.pdf \(senat.fr\)](#)
4. Documentation de l'association Initiatives et Solutions Interculturelles (ISI). Comprendre les cycles hydrologiques et cultiver l'eau pour restaurer la fécondité des sols et prendre soin du climat - Juillet 2022
[Comprendre-les-cycles-hydrologiques-et-cultiver-l-eau.pdf \(interculturelles.org\)](#)
5. Rapport d'information n° 871 du Sénat. Pour une politique de l'eau ambitieuse, responsable et durable - Juillet 2023
[Pour une politique de l'eau ambitieuse, responsable et durable - Sénat \(senat.fr\)](#)
6. Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) - 2019
[ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf](#)
7. Rapport de synthèse 2021 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Etat des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Des systèmes au bord de la rupture - 2021
[L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde - Des systèmes au bord de la rupture \(fao.org\)](#)
8. Présentation de Jean-François Berthoumieu : le réchauffement climatique. Réalité et perspectives. Session spéciale du Conseil départemental de Lot-et-Garonne - Juillet 2023
[07-07-2023 CD 47 ACMG JFBerthoumieu \(lotetgaronne.fr\)](#)
9. Préfecture de Lot-et-Garonne – Direction Départementale des Territoires. Compte rendu du suivi hydrologique du 23 octobre 2023 - Novembre 2023
[Suivi hydrologique - 23 octobre 2023 - Observatoire hydrologique - Situation hydrologique - EAU - Environnement - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Lot-et-Garonne](#)
10. Article de la Revue Sciences Eaux et Territoires. L'eau, source de conflits : étude du cas du lac de Caussade - N° 43 - Septembre 2023
[L'eau, source de conflits : étude du cas du lac de Caussade | Sciences Eaux & Territoires \(revue-set.fr\)](#)

11. Compte rendu de l'Atelier des transitions du Département de Lot-et-Garonne du 28 mars 2024.
La qualité de l'eau
12. Article de presse du journal Sud-Ouest. Le vrai du faux : qui prélève le plus d'eau en Lot-et-Garonne ? 25 avril 2024
[Le vrai du faux : qui prélève le plus d'eau en Lot-et-Garonne ? \(sudouest.fr\)](https://www.sudouest.fr/2024/04/25/le-vrai-du-faux-qui-preleve-le-plus-d-eau-en-lot-et-garonne-10148421.html)
13. Article de presse du journal LA Dépêche. Sécheresse : des craintes pour l'alimentation en eau à Penne-Saint-Sylvestre, une nouvelle usine de traitement à l'étude - 29 septembre 2023
[Sécheresse : des craintes pour l'alimentation en eau à Penne-Saint-Sylvestre, une nouvelle usine de traitement à l'étude - ladepeche.fr](https://www.ladepeche.fr/2023/09/29/secheresse-des-craintes-pour-l-alimentation-en-eau-a-penne-saint-sylvestre-une-nouvelle-usine-de-traitement-a-l-etude-10148421.html)
14. Eau 47. Tarifs de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023
15. Les financements européens pour la gestion de l'eau en Nouvelle-Aquitaine. Programme FEDER-FSE 2021-2027
[20230220_Programme_Regional_VF_WEB.pdf \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/20230220_Programme_Regional_VF_WEB.pdf)
16. L'Atlas de l'Anthropocène 2021 – L'Atelier de cartographie de Sciences Po – Septembre 2021
[Atlas de l'Anthropocène – Atelier de cartographie – Sciences Po](https://atlas.anthropocene.fr/)
17. Magazine Que Choisir – Dossier : Jardin écoresponsable – Mars 2024
18. Magazine Notre Temps – Hors-série : Un beau jardin économe en eau – Avril-mai-juin 2024

CONCLUSION

Fruit d'une intelligence collective, mise en œuvre par nous, 42 citoyennes et citoyens représentant les 21 cantons du département tirés au sort parmi les volontaires inscrits et 8 élus départementaux désignés par l'Assemblée départementale au début de ce processus démocratique, ce rapport est riche de l'expression d'une diversité de points de vue dans le respect de la pluralité des opinions. Ainsi, la disparité des approches contenues dans les 5 ateliers menés (les mobilités actives, les aidants, le bénévolat et le milieu associatif, le tourisme et l'eau), est étudiée avec cependant une base commune reposant essentiellement sur une prise en compte prioritaire des êtres humains, avec un souci constant d'études et de prises en charge de l'impact du réchauffement climatique.

Nous avons élaboré un certain nombre de propositions. Elles couvrent cinq domaines de la compétence du Département et visent à l'amélioration de la situation actuelle des Lot-et-Garonnais, en insistant sur l'importance des moyens à mettre en œuvre.

Le 19 octobre 2024, le Conseil consultatif citoyen remettra à la Présidente du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, son rapport d'autosaisine, qui marquera trois années de concertation et de travail de ses 50 membres. Il viendra ainsi clôturer une période riche d'échanges respectueux, de découvertes et de reconnaissances dans le respect de toutes les tendances.

Ce rapport, remis aux plus hautes autorités du Département, est un point d'étape, une contribution destinée à faire avancer la réflexion collective, à alimenter un débat plus vaste qui n'est pas clos et dans lequel nous avons toute notre légitimité. Nous souhaitons qu'il soit intégré aux réflexions en cours et pris en considération à la hauteur de l'investissement réalisé par nous les 42 citoyennes et citoyens mobilisés.

